

issn 0769 - 1734

souvenance anabaptiste
mennonitisches gedächtnis

BULLETIN ANNUEL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'HISTOIRE ANABAPTISTE - MENNONITE



numéro 23 - 2004

LA FERME DES GOUTTES, LA FIN D'UN EPISODE.

L'année 2003 a vu la fin de la ferme des Gouttes. Pendant presque trois siècles, cette ferme du Pays de Montbéliard, située à la périphérie de la ville, a joué un rôle important dans la vie de l'assemblée anabaptiste mennonite.

Nous sommes en 1710, la principauté est gouvernée par le duc Léopold Eberhard. L'historien John Vienot dit de lui qu'il était le plus mauvais des princes qui ont régné au pays de Montbéliard. En cette année, il ordonna aux habitants de Montbéliard de présenter les titres de propriété de leurs immeubles sous peine d'amende et de confiscation. Les biens de ceux qui ne pouvaient pas produire ces titres devaient être confisqués au profit du prince. Cette mesure, étendue plus tard à tout le pays, produisit d'odieuses expropriations, qui agrandirent de manière considérable le domaine du prince.

Le malheur des uns profite à d'autres. Le 9 septembre 1712, Louis XIV signe un décret d'expulsion de tous les anabaptistes habitant en Alsace. La mesure touche principalement le centre, les régions de Colmar, Sélestat et la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines.

Nous trouvons à Jepsheim (Alsace) un anabaptiste du nom de Hans Roth, originaire de Steffisburg (Suisse). Il travaille comme ouvrier agricole chez Jakob Kleiner dont il épouse la fille Maria le 12 juillet 1699. Il a 26 ans.

De cette union naissent trois enfants, dont Jakob, né le 2 septembre 1702. Ce Jakob Roth, frappé par l'interdiction de séjour, se dirige avec de nombreuses autres familles vers la principauté où il est reçu par le prince qui l'installe sur la ferme des Gouttes. La main d'œuvre anabaptiste est la bienvenue. Étrangers, sans droits, juste tolérés, on pouvait en disposer facilement.

Jakob Roth se marie avec Anna Frey. On trouve sa trace aux Gouttes à partir de 1728 et il reste sur la ferme jusqu'à son décès, le 19 Mars 1766. Probablement, fidèle à l'exemple de son beau-père, prédicateur, il a le bien-être spirituel à cœur. Sa ferme devient un centre de rayonnement où se rassemblent les familles disséminées dans la région. Il est nommé prédicateur et ensuite ancien.

Deux fils de Jakob vont rester sur la ferme et marcheront sur les traces de leur père. Hans Roth, marié à Verena Kaufmann, sera prédicateur en 1766 et ancien en 1787. C'est lui qui a tenu le registre de l'assemblée, après la mort de Hans Rychen, de 1792 à 1795. Le frère, Jakob, marié à Catherine Krayenbuhl, sera prédicateur à partir de 1777.

Une des deux familles habitera la petite maison d'habitation, construite en 1704. Beaucoup de visiteurs, jusque dans ces dernières années, l'ont visitée. Elle ne servait plus comme habitation mais on pouvait monter au premier étage où se trouvait la pièce ayant servi de lieu de culte et on faisait aussi remarquer au visiteur une deuxième petite chambre. Selon une vieille tradition anabaptiste, les anciens et prédicateurs avaient besoin de cette chambre pour se rencontrer, faire le programme du culte et parler des questions concernant l'église. On appelait cette pièce « Abrat ». C'est là que les décisions concernant les baptêmes, mariages et consécutions furent prises et c'est là que l'on prononçait les excommunications et les réadmissions. On conservait aussi dans cette pièce les recueils de chants, appelés Aus-Bundt qui contenaient les chants du temps des persécutions.

La ferme des Gouttes était une propriété d'une certaine importance pour donner du travail à plusieurs familles. Dans le registre de l'assemblée, il est souvent question de personnes qui sont nées ou décédées à cet

endroit. Entre autre, on mentionne : « Hans Rychen, geboren auf dem fürstlichen gut da mein Vater Daniel Ryche lehemann war auf der zügutt oder gutten, ano 1730 den 30 May ».

Vers le XIX^e siècle arrive la famille Graber qui devait rester présente jusqu'à la fin. La Révolution Française a mis fin au règne des princes du Württemberg. Les fermiers anabaptistes se sont partagés les biens et sont devenus propriétaires.

Aujourd'hui tous les terrains sont expropriés par la ville de Montbéliard qui en a besoin pour l'extension de la ville. Les belles granges qui logeaient les troupeaux de vaches montbéliardes n'ont plus leur place parmi les bâtiments industriels et commerciaux. La petite maison avec tous ses souvenirs est démolie. Une page est tournée définitivement.

Ernest HEGE

Principales sources :

Registre de l'assemblée de Montbéliard

Baecher (R.), « De Steffisburg à Sainte-Marie-aux-Mines, l'exode des futurs amish », *Souvenance anabaptiste* N° 21, p30





Placards ayant servis à ranger les Ausbund.

ENTRE LEGENDE ET REALITE : LES PETERSCHMITT

En mémoire de Elie Peterschmitt et de
ma grand-mère, Emilie née Peterschmitt

Le XVIII^e siècle n'a pas encore révélé tous ses secrets. Parmi les familles de vieilles souches anabaptistes-mennonites de l'Est de la France, celle des Peterschmitt mérite qu'on s'y attarde. Elle compte un très grand nombre de représentants et ce, jusqu'à nos jours. Pour la plupart ils sont les descendants de Sébastien Peterschmitt qui fut un meunier avisé à Ste Croix-en-Plaine. Celui-ci fut en outre un responsable ou "ancien" remarqué de l'assemblée de Colmar au moment de la Révolution Française, une période historique qui apporta tant de bouleversements au sein des communautés anabaptistes-mennonites. Porter un regard sur leur histoire au-delà de cette époque s'avérait bien délicat dans la mesure où les actes d'état civil étaient restés bien silencieux sur les origines¹. En outre, on ne trouve aucune mention de Peterschmitt avant 1700 ni en Alsace, ni en Suisse berceau historique et piste habituelle des anabaptistes alsaciens, ni même ailleurs ce qui est bien troublant. Leur nom semble être apparu au courant du XVIII^e siècle, issu de nulle part et de plusieurs endroits à la fois comme nous le verrons dans cet état des lieux.

Leur origine demeurait entourée d'un profond mystère dont seuls quelques éléments transmis

oralement sont parvenus jusqu'à nous : c'était plus qu'il n'en fallait pour éveiller la curiosité du chercheur et de l'historien.

Au hasard des cheminements de cette étude nous saisissons aussi l'occasion de retracer l'histoire de deux lieux tout particuliers, le moulin de Sainte-Croix-en-Plaine bien évidemment, mais aussi et plus inattendu la ferme de Michelfelden près de St Louis. L'un et l'autre hébergèrent pendant plusieurs siècles les "Daïffer" (anabaptistes).

La légende reprise par Pohl.

Les généalogistes qui s'intéressèrent à l'origine de cette famille aboutirent irrémédiablement au meunier de Ste Croix. Dans un surprenant raccourci, ils accrochèrent ensuite leurs données à un texte² rédigé par Matthias Pohl (1860-1934) au début du vingtième siècle. Celui-ci offrait, il faut le dire, toute les caractéristiques de la vraisemblance. Malheureusement cet auteur ne nous a dévoilé ni ses sources ni même laissé un avertissement au lecteur pour mesurer l'exactitude de son travail. Pour mieux comprendre le contexte de la rédaction, il convient de prendre connaissance de quelques aspects de la biographie de Mathias Pohl³. Mathias était originaire du Brisgau. Son métier d'imprimeur et de typographe l'amena à beaucoup voyager en Europe. Il fut aussi un prédicateur zélé et théologien mennonite formé à Lausanne. Son service le conduisit successivement à Bâle/Schänzli, à Langnau dans l'Emmental et il visita aussi régulièrement les assemblées "amish" d'Alsace et du Jura. Après 1900 il s'installe avec sa famille à Sembach dans le

¹ On pourra relire avec intérêt l'article de Peterschmitt (E.) et Nafziger (H.), « Les Peterschmitt », in *Souvenance Anabaptiste* 10/1991, p. 20ss, à propos des descendants de cette lignée.

Les décès de Sébastien Peterschmitt et de son épouse Barbe Schlatter, respectivement en 1826 et 1823, furent déclarés par deux de leurs fils : Joseph-François et Jean. Ils n'indiquèrent ni l'identité des parents des défunts ni même leur lieu d'origine, mais cela ne leur fut sans doute pas demandé. Les sources paroissiales ne furent pas d'un plus grand secours et on peut déplorer que nous n'ayons retrouvé aucune bible ancienne de cette famille car celles-ci recèlent bien souvent des indications manuscrites qui retracent les événements familiaux antérieurs à l'instauration de l'état civil en 1792. Il semble que ces "vieux livres" aient été volontairement détruits.

² Pohl (M.), « Um freien Glaube », in *Christlicher Gemeinde-Kalender* 1902 p.59-75.

³ Extraits de l'étude non publiée de Neufeld (E.), « ...und deshalb bedürfen wir der Erneuerung », *Biografie und Erneuerungsbemühungen des Sembacher Predigers Matthias Pohl*, Theologisches Seminar Bienenberg, Liestal, 1999.



Le moulin de Ste Croix-en-Plaine et la ferme attenante.

Palatinat et sera nommé ancien de la communauté mennonite. Ses activités d'orateur et d'historien de vulgarisation furent reconnues par ses contemporains comme l'a constaté Emanuel Neufeld⁴.

Il est pourtant maintenant établi que la première partie de la narration qu'il rapporte sur l'origine des Augsburgers est une composition littéraire inventée de toute pièce dans laquelle il a laissé libre court à son imagination⁵ en l'habillant d'éléments historiques qui lui ont été relatés probablement par son ami Christian Neff du Weierhof (1863-1946)⁶. Pour la construction de son histoire il a puisé dans quelques faits connus (les lettres du schisme amish par exemple) ce qui lui donnait un semblant de crédibilité. Qu'en est-il de la seconde partie qui

évoque Bastien Peterschmitt ? Même si nous serions tentés de rejeter entièrement ce texte sur sa seule valeur historique, il convient néanmoins de l'examiner :

Pohl situe les événements qu'il relate avec force détails au tout début du XVIII^e siècle. En résumé, lors d'un voyage en Suisse, un certain Ulrich Augsburgers, fils aîné de Nicolas, recueillit un jeune garçon orphelin abandonné, "malade et en piteux état". Il le ramena chez lui dans les environs de Colmar. Le jeune Sébastien ou Bastian fut employé à garder les moutons et Anne, la fille de la maison, s'occupait de son instruction. Elle deviendra par la suite son épouse. Aucun acte à notre connaissance ne fait référence à l'existence d'une Anne ou d'un Ulrich Augsburgers ; il ne peut s'agir que de personnages purement imaginaires. Est-ce à dire que toute cette histoire est sans fondement ? Pour une partie, certainement. Pohl est-il à la source de la légende ou a-t-il puisé son inspiration dans les traditions orales réellement collectées lors de ses visites ? Cela reste difficile à vérifier aujourd'hui.

⁴ Ibidem, *Seine Beiträge in der Familienforschung, wo er im Kirchenbuch von 1832 [Sembach] und bei seinen vielen Besuchen Namen und Orte in Zusammenhang brachte, zeichneten ihn besonders aus.*

⁵ Robert Baecher, « Enquête sur l'origine de la famille Augsburgers », in *Souvenance Anabaptiste* n°21-2002.

⁶ Christian Neff fut entre autres le coauteur des 4 tomes du "Mennonitisches Lexikon" qui demeure un ouvrage historique de référence.

L'origine du nom Peterschmitt.

En l'absence du document historique déterminant qui dévoilerait tout le mystère, on peut émettre quelques hypothèses sur l'origine du nom. Nous examinerons quelques pistes.

Il a pu exister un "Schmitt" se prénommant "Peter" générant ainsi la lignée des Peterschmitt. Cette idée préalable peut être renforcée par le fait que les tout premiers porteurs du nom signèrent invariablement leurs textes en ménageant un espace entre les deux parties de leur nom quand ils n'en occultèrent pas tout simplement la première partie, le "Peter"⁷. Le patronyme Peterschmitt est en effet composé d'une association entre un prénom (Peter) et un nom (Schmitt) ou ce qui peut éventuellement désigner un métier (celui de forgeron). Une telle composition est peu courante du moins en Alsace⁸.

Selon Pohl, Bastian aurait été recueilli avec, accroché autour du cou, une bourse que lui avaient laissée ses parents et contenant un peu d'argent ; celle-ci ne contenait-elle pas aussi un billet sur lequel était inscrit son prénom suivi de "Peter" et de "Schmitt" ? En cette fin de règne de Louis XIV, les abandons d'enfants poussés par la misère ou l'illégitimité étaient courants⁹. Un autre argument qui peut plaider en faveur

d'un orphelin est l'usage du prénom de Sébastien. Celui-ci est particulièrement présent dans cette famille, et transmis de génération en génération, alors qu'il est très peu usité chez les anabaptistes¹⁰.

Si la composante "Peter" peut aussi se référer à un patronyme au lieu de suggérer un prénom, on peut supposer qu'il fut le rejeton d'un couple Peter et Schmitt. L'un et l'autre sont des patronymes courants, en particulier dans les milieux anabaptistes¹¹.

"Schmidt" peut évoquer aussi le métier de forgeron ; c'est une hypothèse parfois avancée chez les contemporains de cette famille, mais sans toutefois nous convaincre.

En poursuivant dans la piste de l'enfant trouvé, il est à noter qu'une conversion comme nous la décrit Pohl pouvait créer de graves problèmes à la famille d'accueil en terre française car elle n'était pas catholique. Ces enfants devaient être systématiquement mis sous la protection des autorités religieuses fort regardantes sur ce sujet. Pour cela, des hospices d'enfants destinés à les accueillir avaient été créés. Néanmoins, quand une adoption de ce type se produisait chez les anabaptistes, peu fréquemment il est vrai, ils avaient trouvé un moyen efficace pour éviter les tracasseries et occulter une conversion qui leur était interdite : ils faisaient "voyager" le jeune. Le réseau qu'ils avaient développé entre d'une part les différentes communautés de l'Est de la France, et d'autre part, celles situées outre-Rhin leur

⁷ Lors de naissance de Anne le 28 nivôse de l'an 10 (18 janvier 1802), le dernier enfant de Sébastien de Sainte-Croix-en-Plaine, son père déclare l'appeler "Anne Schmitt" (EC Sainte-Croix-en-Plaine). Une autre curiosité des actes de Ste Croix : « Sébastien Pierre Schmitt » (sic !) déclare la naissance de sa nièce Anne Stucki le 6 germinal 11 (27 mars 1803) : il était de bon ton de franciser ce qui pouvait l'être.

⁸ Nous n'avons eu connaissance que de deux exemples similaires sur le plan régional. Le patronyme de « Simonklein » assez répandu et celui de « Briswalter », dans la vallée de Lautenbach, dont le nom remonte à un certain Brice Valdener lorrain d'origine venu s'installer en Alsace (recherches de Mr Hervé Dierstein de Walbach, relayées par André Ganter du Centre Départemental d'Histoire des Familles).

⁹ [http : //www.racinesdenfance.org/hista.html](http://www.racinesdenfance.org/hista.html), évoque cette situation : « Dans les premières décennies du XVIIIe siècle, le taux d'abandon en France est de 2,5% il atteint 10% dans les grandes villes.

Les causes des abandons sont nombreuses, l'illégitimité des naissances en est la principale, mais près de 30% des abandonnés sont nés dans un cadre légitime et sont abandonnés avec des billets qui souvent donnent leur identité et tentent d'expliquer le geste souvent justifié par la misère. »

¹⁰ Dans la masse de nos données, seuls deux exemples isolés sont signalés chez les familles Hung et Rediger au XVIIIe siècle.

¹¹ Rudi Peter, un anabaptiste de Gontenschwyl près de Lenzburg, fut expulsé en 1711 vers la Hollande (Müller (E.), *Geschichte der bernischen Täufer*, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1972, p.322). Celui-ci s'est probablement arrêté en chemin à Denzlingen (Pays de Bade) où une personne du même nom est documentée comme tisserand en 1715. (Michaela Schmölz-Häberlein, « Wiedertäufer, die wackere Leute sind-Täuferische Pächter auf dem baden-durlachischen Kameralgut Hochburg, » in *Mennonitsche Geschichtsblätter* 2003, p.55). Pour les Schmidt/Schmitt, on peut citer par exemple "Sieur Adolphe Schmidt", un des organisateurs de l'émigration des Suisses en Alsace voir *Souvenance Anabaptiste n°14-1995*.

permettait de le faire disparaître dans un endroit hors de portée des regards. Le cas de Pierre Klopfenstein en est un premier exemple¹². Pierre Penth en constitue un autre. Ce dernier arrive en 1726 à l'âge de 11 ans dans les environs de Aubure à la Schluck. "N'ayant ni père ni mère", il se marie en 1736 avec Catherine Rauch¹³. Au contact des anabaptistes de l'endroit, son fils Gaspard (1750-1828) les rejoindra et ira s'installer durablement comme cultivateur à Sainte-Marie-aux-Mines¹⁴.

Abstraction faite de la légende, l'hypothèse complémentaire, et la plus plausible, repose sur un fait démographique. En effet, on ne compte pas les porteurs du nom "Schmitt" dans certains villages. Leur concentration pouvait poser de réels problèmes d'identités. Différents Schmitt homonymes ont alors pu se côtoyer. Pour les distinguer les uns des autres et éviter toute confusion, la population locale a pu souhaiter distinguer l'une des lignées comme étant celle des descendants de "Peter Schmitt". On en aurait fait ensuite tout naturellement fait un patronyme.

Une dernière hypothèse pourrait suivre la piste d'une germanisation d'un patronyme comme Pierre Faivre ou Pierre Lefèvre en Peter Schmitt. Bien que surprenante, cette piste n'est pas entièrement à exclure. Elle peut être renforcée par le fait d'une utilisation partielle de caractères latins dans les signatures les plus anciennes.

Les premières mentions connues du patronyme Peterschmitt sont apparues soudainement dans un lieu somme toute restreint, circonscrit pour l'essentiel à la périphérie de l'actuel département du Haut-Rhin. Partant de Sainte-Croix-en-Plaine, huit

autres pistes distinctes nous amèneront à nous intéresser successivement sur leur présence à Jungholtz, à Bollwiller, à Baldenheim, à Michelfelden, à Winkel, en Lorraine, à Richwiller et pour terminer par Michelbach-le-Haut.

A. Sébastien Peterschmitt et le moulin de Sainte-Croix-en-Plaine.

Quoiqu'il n'ait laissé aucune trace de ses origines dans les actes d'état civil, ni aucune indication écrite sur son passé, Sébastien Peterschmitt peut être considéré comme le fondateur des lignées alsaciennes. Pour pouvoir progresser sur ses antécédents, il y avait deux pistes à explorer : être attentif aux origines du conjoint et mener l'étude du moulin. Une fois de plus les archives notariales allaient permettre de combler cette lacune biographique.

Le premier contrat de bail de Sébastien, premier occupant anabaptiste du moulin, allait permettre de progresser, encore fallait-il le localiser¹⁵.

Commençons par le moulin historique de Sainte-Croix-en-Plaine.

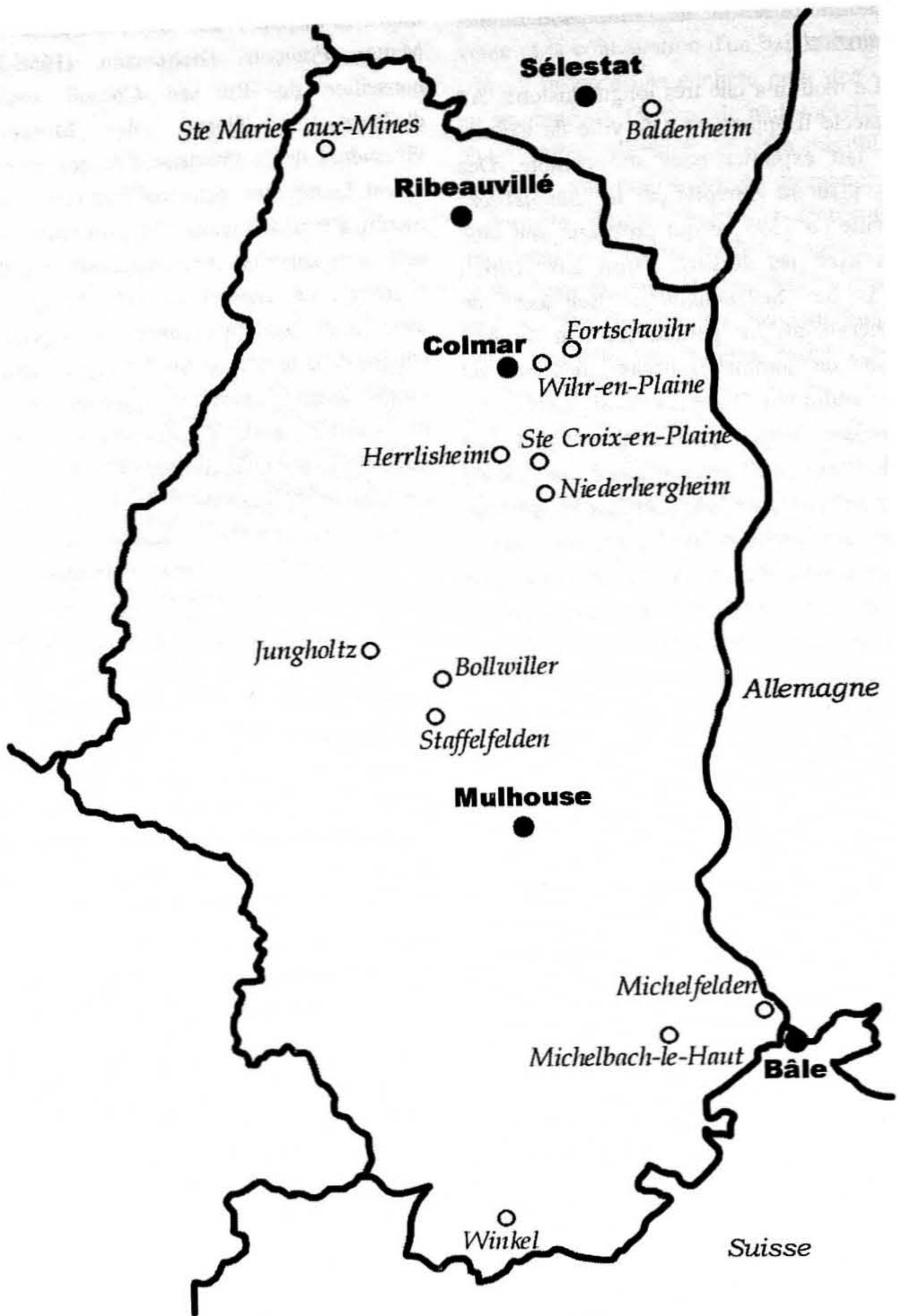
Le moulin tire son énergie des eaux de la vieille Thur à partir d'un canal qui est désigné comme le canal des 12 moulins. Sa machinerie s'appuie "sur les deux bords de la Thur" dont les passages et emplacements sont en partie encore visibles de nos jours. Bien qu'il soit plus proche de Herrlisheim, il est cependant situé à l'extrémité Ouest du ban de Sainte Croix. Selon les époques considérées, il apparaît sous différentes désignations : tantôt il est appelé le moulin "supérieur de Sainte Croix" ("obere Heÿlig Creutzer Mühl"), le moulin "Dietremann" ou le moulin des "Schauenbourg". Aujourd'hui il est appelé la "Täufermühle" (le moulin des anabaptistes) sur

¹² Pour le parcours de Pierre Klopfenstein voir « Les anabaptistes des seigneuries de Masevaux et de Rougemont », in *Souvenance Anabaptiste* n°22-2003

¹³ Registre catholique de Aubure mentionnant les « Religionnaires », mariage du 26 avril 1736.

¹⁴ Il épousera successivement Anne Maurer, Barbe Brechbuhl puis Barbe Sommer.

¹⁵ Les archives notariales de Sainte-Croix-en-Plaine, de Niederhergheim et de Herrlisheim passées au crible n'ont pas été déterminantes. C'est à Colmar même, dans l'une des quatre études des notaires royaux, que se trouvait le document recherché.



Le département du Haut-Rhin sur lequel sont représentés les principaux lieux cités.

les cartes géographiques¹⁶. Ce moulin n'est plus en activité comme tel mais il est devenu un bel hôtel dirigé par Mr Woelfflin : "l'hôtel au

Moulin", à côté duquel se trouve aujourd'hui la ferme Oesch/Peterschmitt.

¹⁶ Carte de l'Institut Géographique National (IGN) au 1:25000.

Voyons ce que ces différentes appellations recouvrent :

Le moulin a une très longue histoire. Au XVI^e siècle il appartient à la ville de Colmar qui le fait exploiter pour son compte. Des travaux y furent entrepris par le "Baumeister" de la ville en 1593 ce qui provoqua une vive tension avec les voisins. Parmi eux, Ulrich Diebold de Schauenbourg, Seigneur de Niederhergheim, fut particulièrement virulent en raison de dommages occasionnés sur son propre moulin par "les gens de Ste Croix" qui détournaient à leur profit le canal et son énergie. Il en appelle au Conseil de la ville de Colmar et "à la raison" pour arrêter les travaux. Puisque sa supplication ne fut pas entendue, il menace la ville d'empêcher les sujets de Ste Croix de venir chasser sur ses terres "comme son cousin de la famille des Hattstatt" le leur avait autorisé depuis des années. Différents meuniers s'y succédèrent. Les archives ont conservé les noms de Christen Thennig en 1606, de Hans Burckhart en 1622.

Après la Guerre de Trente Ans le moulin, vraisemblablement très endommagé du fait de sa situation très isolée et exposée aux rapines, fut cédé par Obrist le magistrat de Colmar à Hans Keller de Althausen en Lorraine pour 300 florins, mais l'acte de vente stipule qu'il n'en deviendra le nouveau propriétaire que lorsqu'il aura versé "le dernier Heller" (centime !). On est jamais trop prudent... Dans la foulée, avec l'assentiment de la ville, Keller nomme le 25 janvier 1662 son nouveau meunier, encore un Hans Burckhart ¹⁷.

Il passe ensuite entre les mains d'un haut-fonctionnaire royal, le "Sieur Christophe Bailli", substitut du Procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts à Ensisheim qui demeurait à Sainte Croix. Celui-ci cède le

bien¹⁸ le 14 juin 1706 à une autre personnalité, Maître François Dietremann (1656-1729), conseiller du Roi au Conseil souverain d'Alsace, subdélégué de Monseigneur l'Intendant de la Province d'Alsace et préteur Royal. Le bâtiment principal était constitué d'un moulin à trois tournants : "deux à farine et un à huile qui servaient précédemment à piler le chanvre". La transaction porta sur le moulin avec "toutes les appartenances et dépendances situées dans le ban de Ste Croix, au canton dit vulgairement Oberkreit situé sur les deux bords de la rivière de la Thur" et fut conclue pour 3000 livres monnaie d'Alsace et 100 livres pour les épingles¹⁹. Deux mois plus tard, Dietremann y place comme meunier Gaspard Gronshorre²⁰. Ce sera ensuite Jean George Heimpel dont le bail est résilié en 1711²¹, suivi en 1720 de Jacob Schübler²² qui y est toujours mentionné comme meunier en 1757²³.

François Dietremann et sa femme Julienne de Boisgautier résidaient à Colmar. Le conseiller fut entre autres connu pour avoir introduit le *simultaneum* en Alsace ce qui lui valut l'inimitiés des protestants²⁴. En dépit de cela et contre toute attente, c'est lui qui n'hésita pas à confier à l'anabaptiste Caspar Lehmann une autre de ses propriétés à Sainte Croix, mais nous aurons l'occasion de l'évoquer une autre fois²⁵. Jeanne Marguerite Dietremann, leur fille,

18 AHR-4E Not. Roy. Colmar I/43, acte du 14 juin 1706 chez le notaire Haxo.

19 Épingles : généralement un supplément comme cadeau au conjoint du vendeur.

20 AHR-4E Not. Roy. Colmar I/43, bail du 16 août 1706 toujours chez le notaire Haxo.

21 AHR-4 E Not. Roy. Colmar I/48. Mise aux enchères du bail du Moulin Dietremann le 09 septembre 1711.

22 AHR-4E Not. Roy. Colmar III/37, bail du 14 août 1720 chez le notaire Drouineau.

23 AHR-25 J 117, Inventaire et Partage des biens de Jacob Schübler et de sa femme Madeleine Singer qui venait de décéder.

24 Muller (C.) et Eichenlaub (J.L.), *Messieurs les Magistrats du Conseil souverain et leurs familles au XVIII^e siècle*, Colmar, 1998, p.70-73 avec un portrait de François Dietremann.

25 Elle sera abordée avec un sujet à venir sur l'emploi d'anabaptistes par différents membres du Conseil souverain.

17 Toute cette première partie se réfère à des photocopies de documents dont Mr Wöllflé m'a confié les reproductions. Elles proviennent des archives de Colmar. Elles contiennent en outre, deux intéressants inventaires rédigés en 1606 et 1619 décrivant les outils et ustensiles faisant partie du moulin.

se vit attribuer le moulin probablement par héritage. Elle avait épousé en 1705 un autre conseiller du Roi au Conseil souverain d'Alsace, François Melchior baron de Schauenbourg (1682-1754), chevalier d'honneur d'épée, et seigneur de Niederhergheim et de Jungholtz²⁶. C'est ainsi que le moulin entra dans le patrimoine des Schauenbourg.

"bastian Peter schmitt", "hans schlatter", "yacob schallenberger"

Durant les années 1770 les Schauenbourg furent confrontés à de très importantes difficultés financières. Ils s'étaient très fortement endettés auprès de plusieurs familles juives²⁷. La conséquence fut la mise sous séquestre de leurs biens, la nomination par le Conseil souverain d'une commission spéciale et la constitution d'un syndicat des créanciers chargé d'administrer leur patrimoine. Le syndic procéda à la vente forcée de nombreux biens²⁸.

Dans ce contexte, le moulin de Sainte Croix n'échappa pas à la procédure. Pour ne pas déposséder entièrement la noble famille, "Maître Juncker, Bailly de Rouffach, commissaire en cette partie nommé par arrêt du

Conseil souverain" choisit une solution entre la vente et la continuation d'un bail qui rapportait peu : il proposa une enchère pour une cession en emphytéose. Ce type de bail, théoriquement d'une durée illimitée et transmissible aux héritiers, avait pour avantage de rapporter une importante somme d'argent en entrée tout en maintenant le propriétaire. Pourtant, après quatre "expositions", la dernière le 8 mai 1775, seul le meunier Joseph Schneiterling avait remis une offre de soumission qui s'élevait à 3000 livres²⁹.

Deux mois plus tard, sans que personne n'ait surenchéri entre-temps, le contrat fut rédigé³⁰ par "les Sieurs et Dames, héritiers de feu Monsieur François Melchior, Baron de Schauenbourg, vivant seigneur de Niederhergheim et autres lieux, au profit de Joseph Schneiterling natif de Soultz, meunier et de sa femme Agnès Baumann".

La description des lieux montre à l'évidence qu'aucune amélioration véritable ne fut effectuée depuis l'époque Dietremann. Même l'entretien minimal de la machinerie hydraulique ne devait plus être assuré, probablement depuis un certain temps déjà. L'état général du moulin se dégradait peu à peu et il fallait procéder à des réparations pour le maintenir en fonction. Au printemps suivant, Schneiterling doit s'endetter encore un peu plus et contracter dans l'urgence un emprunt de 324 livres tournois pour y faire des travaux³¹.

Encore deux années plus tard, soit en raison de difficultés financières ou pour une

²⁶ Claude Muller et Jean-Luc Eichenlaub, *Messieurs ... op.cit.*, p. 205. Leur contrat de mariage non mentionné dans cet ouvrage se trouve aux AHR, 4 E Not. Roy. Colmar I/42 en date du 08 juin 1705.

²⁷ AHR-4 E Not. Roy. Colmar II/162, transaction du 12/02/1776. Dans un autre document du 20/09/1775 (AHR-4 E Not. Roy. Colmar II/161) il est question « de la masse des créanciers ».

²⁸ AHR-4 E Not. Roy. Colmar II/162, la vente d'un immeuble à Metz par exemple. Un cahier contenant le procès-verbal de la vente aux enchères de différents biens des Schauenbourg, essentiellement des terres sur le ban de Ste Croix, est daté du 15/07/1770 (AHR-25 J 107, n°127).

²⁹ AHR-4E Not. Roy. Colmar II/160, acte du 14/05/1775 devant le notaire Meyer.

³⁰ ibidem, acte du 09/07/1775. « Le moulin est situé au finage de Sainte Croix, canton de Oberkreit sur les deux bords de la Thur. Il est chargé de 2 sacs de farine pour rentes foncières à la ville de Colmar et d'une rente de 40 sols tournois envers le propriétaire du fief de Murbach ». Toute la parenté Schauenbourg est mentionnée dans l'acte.

³¹ AHR-4E Not. Roy. Colmar IV/150, acte du 26/04/1776 devant le notaire Nansé : obligation par Joseph Schneiterling, bourgeois et meunier au moulin dit « Dietermannsmühl » de Ste Croix pour Nicolas Stadler, bourgeois et vigneron de Ribeauvillé, pour 324 livres tournois employés pour la réparation du moulin. Les intérêts à 5%.

Ancien château
de Jungholz
Ehemaliges
Schloß Jungholz
O.-Els.



Château de Jungholtz possédé par les de Schauenbourg depuis 1339, pillé et détruit en 1793. D'après un dessin du baron de Schauenbourg 1860.

L'ancien château de Jungholtz détruit en 1793 d'après un dessin du baron de Schauenbourg en 1860.

autre raison³², Schneiterling décide de céder son emphytéose. Débute alors seulement véritablement la présence anabaptiste sur le moulin, précisément le 16 juin 1778³³.

Joseph Schneiderling et son épouse Agnès Baumann se présentent une fois encore devant maître Meyer notaire à Colmar. Ils déclarent faire cette cession irrévocablement à "Sébastien Peter Schmitt" qui habite pour le moment sur le moulin du fond de la vallée (*hintere Mühl*) à Jungholtz. Quoique célibataire, ce dernier est néanmoins majeur d'âge et peut faire usage de ses droits comme cessionnaire du moulin y compris de l'huilerie (*Öhlmühle*) et le moulin à

chanvre (*Rib*) avec le pré, la chènevière (*Hanffland*) et les dépendances situés dans un enclos, le tout faisant environ deux "Juchart"³⁴ et contenus entre les deux rives de l'ancien et du nouveau canal de la Thur.

Le bail emphytéotique est cédé pour 3450 livres dont 3000 livres de capital et 450 livres d'intérêts pour les trois dernières années selon les mêmes "conditions, clauses et charges" initiales conclues avec les héritiers Schauenbourg. A cela s'ajoutent 850 livres représentant les investissements et paiements déjà effectués par Schneiterling ce qui porte le montant total à 4300 livres. Deux anabaptistes de Jungholz se portent caution solidaire : Jacob Schellenberger et Hans Schlatter.

Une telle somme était néanmoins hors de portée de Sébastien qui n'avait pas encore ou qui venait juste d'atteindre la trentaine d'années et dont c'était la première acquisition d'importance. Aussi, il rétrocède à Hans Schlatter, celui qui allait devenir quelques mois plus tard son beau-père ou son beau-frère -la

³² Elle peut aussi avoir pour cause un ancien différent juridique relatif au canaux (*läuffe des Wassers*) avec Barbara Hauser la veuve de Hans Georg Keller, le meunier qui avait précédé Schneiterling. Le contrat avec Peterschmitt mettait un terme aux poursuites. Le même Keller est mentionné sur le moulin dès 1751 (4 E Not. Royaux Colmar III/152, acte du 29/10/1751). En 1757, c'est un autre couple non-anabaptiste qui exploite le moulin des Schauenbourg : Jacob Schübler et Madeleine Singer (AHR- 25J117).

³³ AHR-4 E Not. Roy. Colmar II/170. Le texte original étant écrit en langue allemande, nous proposons une traduction aussi fidèle que possible des principaux éléments. Le montage financier y est particulièrement confus et complexe à discerner : il est présenté en synthèse. Le moulin était chargé d'une taxe foncière annuelle de deux sacs de méteil à la ville de Colmar et de deux livres tournois pour l'abbaye de Murbach pour le droit de construction.

³⁴ Juchart = journal en français, les deux journaux faisant environ un hectare.

question n'est pas encore définitivement élucidée- la moitié de la cession³⁵.

"Sébastien Peter Schmitt déclare librement avoir remis à Hans Schlatter, caution solidaire, la moitié de la cession, appartenances et droits pour 2150 livres. Comme Schlatter a déjà versé 550 livres sur les 850 livres dus à Schneiterling, il lui reste pour sa part encore 1600 livres à payer". Il est expressément stipulé dans cet acte additionnel que dans le cas où Schlatter se porte acquéreur d'une autre demeure (*Behausung*) et quitte le moulin, il ne pourra vendre cette part à personne d'autre qu'à "Schmitt" pour le prix de 2550 livres³⁶.

L'association ne dura qu'une année puisque Hans Schlatter trouva rapidement à se loger ailleurs à Sainte Croix³⁷. Le fait que Sébastien se soit marié entre temps³⁸ n'est peut être pas étranger à cette décision. Conformément à ses engagements, il lui fallait dédommager son parent et contracter un nouvel emprunt. C'est un autre anabaptiste Jean Ropp qui allait indirectement lui venir en aide³⁹. Ropp exploitait une propriété située à Volgelsheim pour "Messire Joseph de Combefort, chevalier

de l'ordre Royal et militaire de St Louis, colonel d'infanterie et coseigneur de Husseren". Celui-ci accorde à son fermier un prêt de 3000 livres tournois remis ensuite à Sébastien Peterschmitt "demeurant cy devant à Jungholtz", meunier au Moulin dit "die obere heÿlig Creutzer Mühl" sous la condition d'intérêts à 5% avec l'hypothèque de ses biens meubles et immeubles. "Jean Roppe" et sa femme Barbe Hochstetter⁴⁰ sont déclarés caution, et Joseph Lichenmeyer (un non-anabaptiste), bourgeois et charron à Herrlisheim, est arrière caution.

Malgré les lourdes charges financières, les affaires de Sébastien prospérèrent. Dès le mois de mai 1779, il signe deux nouveaux baux pour des prés⁴¹ et poursuit ses relations avec les Schauenbourg toujours en manque d'argent. Le "Baron Philippe Michel de Schauenbourg⁴², seigneur de Niederhergheim", propose à Sébastien de défricher une forêt située au-dessus de la nouvelle porte (de Niederhergheim) vers le Rhin pour en faire un pré⁴³. Le baillé fera couper le bois à ses frais. Hormis le chêne revenant au seigneur, le reste pourra être utilisé par le locataire. Il paiera 200 livres durant la première année et fera faire les irrigations pour obtenir un pré. Les loyers ultérieurs n'étant plus que de 12 livres annuels pour les 8 années restantes.

La plus grande partie des dettes de Bastien devait être résorbée durant l'année 1788 comme le mentionne une note de la main de

35 Cet acte se trouve à la suite du précédent et fut rédigé le même jour, le 16 juin 1778.

36 L'écart de 400 livres par rapport à la valeur de la part peut s'expliquer par des engagements d'investissements prévus.

37 Hans Schlatter décède à Sainte-Croix-en-Plaine le 10/07/1785. Les déclarants au curé sont Christian Schlatter de Richwiller et Jacob Hirschi de Sigolsheim (RP Sainte-Croix-en-Plaine).

38 Sébastien s'est marié entre juin 1778 et septembre 1779 avec Barbe Schlatter (née vers 1758 et décédée à Sainte-Croix-en-Plaine le 7 décembre 1823).

39 AHR-4E Not. Roy. Colmar III/251, acte du 19/09/1779 devant le notaire Hertzog. Le document porte les signatures de « bastian Peter schmitt », « Johannes Roph », « Barbara hochstettlerin ». Trois pièces annexes accompagnent cet acte : une lettre du 15/09/1779 de Combefort qui donne son accord contre le versement de 8 sacs de froment et 8 sacs de mouture par année (en lieu et place des intérêts), une lettre du notaire à Combefort qui en rappelant les conditions du bail emphytéotique et la participation de Hans Schlatter, précise que « dimanche prochain Peterschmitt emmènera Schlatter et Ropp et sa femme » (Hans Schlatter n'est cependant pas signataire de l'acte du Dimanche 19 septembre). Une troisième lettre du 18/09/1779 de Combefort au notaire confirme la transaction : « Je consens à faire le prêt à peter schmid (sic !) et sa femme sous le cautionnement de Jean Ropp et sa femme et que je sois subrogé (Personne substituée à une autre pour succéder à ses droits ou pour agir à sa place) dans les droits de Mr Schauenbourg... »

40 Installés à Volgelsheim entre 1770 et 1786, Jean Ropp et son épouse Barbe Hochstettler iront ensuite s'établir à la Mattenmühl à Sigolsheim. Jean « Roupp » y décédera le 26/11/1788 (RP catholique Sigolsheim) et fut inhumé à Katzenwangen, « cimetière ordinaire des anabaptistes » (des environs de Colmar).

41 AHR-25J125, acte n°68 du 25 mai 1779.

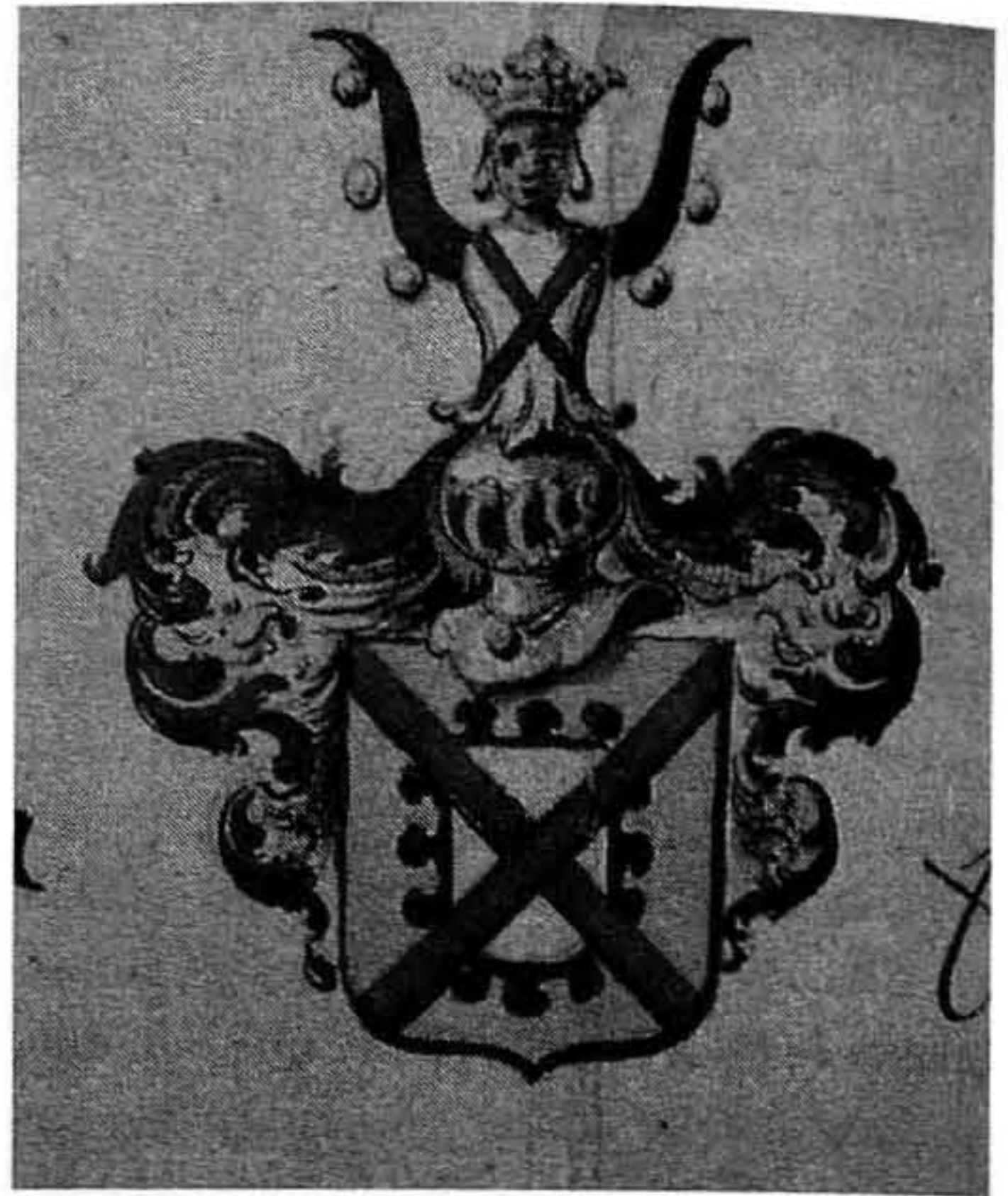
42 Son contrat de mariage avec la baronne de Truchess de Rheinfelden date du 16/10/1777. Il est dit « fils unique et majeur de Philippe de Schauenbourg et de Marie Anne de Gordon et ... officier au régiment de Royal Deux-Ponts ». (AHR -4E Not. Roy. Colmar II/168, notaire Meyer).

43 AHR- 4E Niederhergheim 8, bail du 05/02/1783 pour une durée de 9 ans.

Combefort⁴⁴. Maintenant bien implanté dans ce lieu et dégagé de ses obligations financières, il cherche encore à accroître son activité. A la veille de la Révolution, il se tourne une nouvelle fois vers les Schauenbourg en la personne de Marie Charlotte⁴⁵. Il s'associe cette fois avec François Joseph Heymand⁴⁶, un bourgeois de Sainte-Croix, pour la prise en location de champs et de prés d'une superficie totale de 66 *Juchart* (environ 33 hectares) avec un loyer de 400 livres tournois.

Avec la disparition de l'ancien Régime, Sébastien devint propriétaire du moulin, non sans avoir dû batailler ferme avec Balthazar de Schauenbourg, "inspecteur général des armées du Rhin et de la Moselle", qui tenta de faire obstacle juridiquement à la vente, estimant qu'il avait été dépossédé à tort de sa part de biens⁴⁷. Devenu un "bien national" confisqué à la noblesse, le moulin fut en effet vendu à Sébastien le 16 germinal an 5 (le 5 avril 1797) mais une semaine plus tôt, Balthazar avait introduit son action en justice prétextant qu'il en était propriétaire pour une part depuis le 4 avril 1789 mais sans toutefois pouvoir produire d'acte justificatif⁴⁸. La vente fut suspendue jusqu'à l'instruction du dossier qui devait trouver son dénouement le 19 prairial an 7 (le 7

juin 1799) avec un arrangement satisfaisant toutes les parties.



Blason des Schauenbourg

Outre son activité professionnelle soutenue, Sébastien avait également un rôle spirituel important comme ancien de la communauté de Colmar. Il fut nommé ou élu par ses pairs pour cette charge qu'il assura jusqu'à sa mort. Dans une lettre destinée au préfet du Haut-Rhin de 1809, il est mentionné⁴⁹ : "... Les anabaptistes de ce canton et des environs se réunissent ordinairement tous les quinze jours à Schoppenwihr, sur le ban de la commune d'Ostheim, pour y exercer leur culte dans une salle à ce destinée. Le prédicateur ou le chef de l'assemblée s'appelle Sébastien Schmid [sic !], meunier sur la banlieue de Ste Croix-en-Plaine. Ce dernier est tenu de se rendre chaque fois à la réunion...". Pour mesurer pleinement l'envergure qu'avait prise Sébastien, on évoquera encore son intervention dans une banale affaire de justice.

⁴⁴ AHR-4E Not. Roy. Colmar III/251, en ajout à l'acte du 19/09/1779 : « Reçu le restant de la présente obligation aujourd'hui 10 juillet 1788 ». Signé « Combefort »

⁴⁵ AHR-4E Not. Royaux Colmar II/211 devant le notaire Meyer, acte du 22/03/1789. Sébastien y est décrit comme le meunier à la « Dietermannsmühle ».

⁴⁶ Un patronyme fréquemment rencontré à Ste Croix (catholique), différent de celui de « Eymann ».

⁴⁷ AHR- L 467. Pièces et actes concernant la famille de Schauenbourg. Varia (1793-1800). L'acte de vente auquel il est fait référence n'a pas encore pu être retrouvé dans le notariat « moderne » tant pour les documents concernant Ste Croix que ceux de Colmar. Ont été parcourus en vain les dossiers des AHR : 6E 14/13, 6E 15/36, 6E 17/1 et 2, 6E 18/20 et 21. Peut-être, suite à cette plainte, a-t-il été soustrait de son emplacement d'origine.

⁴⁸ « Il dépose qu'il lui est impossible de satisfaire audit arrêté préparatoire, attendu qu'au commencement de la Révolution, la maison du C^{er} Chambé qui avait reçu le contrat du 4 avril 1789, avait été dévastée, les meubles et papiers quelconques jetés dans les rues et livrés au pillage ... ». Il s'agissait de l'étude notariale de Staffelfelden.

⁴⁹ Robert Schmitt, « Les anabaptistes du Val de Munster », in *Annuaire de la Société d'Histoire du val et de la ville de Munster*, 1979, p.51. La lettre au préfet est du 08/04/1809. Voir aussi l'article de Alain Baysang dans la présente édition de *Souvenance Anabaptiste* sur les raisons de cette enquête générale effectuée en Alsace à propos de l'identité et des croyances des anabaptistes.

Il avait "pris fait et cause" pour assurer la défense de deux personnes de Herrlisheim dont on ne sait même pas si elles étaient anabaptistes⁵⁰. Cette affaire illustre toute la dimension qu'il avait assumée localement durant près d'un demi-siècle.

La piste laissée à Ste Croix-en-Plaine par Sébastien et la plupart des autres protagonistes anabaptistes nous conduit à Jungholtz, village situé non loin de Soultz à l'entrée de la petite vallée de Rimbach.

B. Jacob Peterschmitt de Jungholtz.

Les Schauenbourg comme seigneurs de Niederhergheim, l'étaient également de Jungholtz que la famille avait en fief. Ils y étaient propriétaires du château avec sa ferme attenante et de la "hintere Mühle", le moulin du fond de la vallée en direction de Rimbach. Ils avaient une connaissance éprouvée des capacités des anabaptistes à gérer ce type d'exploitation. Ceci explique en grande partie la raison pour laquelle ils ont fait appel à l'un d'entre eux, le jeune Sébastien, pour palier à la défaillance du meunier de Sainte Croix. Sur le moulin même de Jungholtz on voit apparaître un premier couple d'anabaptistes en 1766, Christian Schertz et sa femme Barbara Blanck, comme tenants de l'emphytéose "qu'ils tiennent de la seigneurie"⁵¹. Ils revendent celle-ci un an



Signature de « Yacob Petter schmid » en 1767

plus tard, le 19 février 1767, à un coreligionnaire nommé Jacob Peterschmitt⁵². Ce Jacob qui signe le document "Yacob Petter schmid" était précédemment habitant de Staffelfelden dont il exploitait certainement là aussi le moulin⁵³. Ils s'entendent sur les conditions suivantes : "en accord avec les conditions du *Erblehnen* de 1698 renouvelé en 1733, ils cèdent le bail pour 3000 livres tournois avec continuation de la redevance de 12 *Viertel*⁵⁴ de méteil". Jacob ne restera, lui aussi, que peu de temps à Jungholtz et on le retrouve à Ribeauvillé en juillet 1769 lorsqu'il est sollicité par Benedict Stucky de Schoppenwihr pour lui servir de caution dans un bail⁵⁵. A cette occasion, Jacob Peterschmitt est désigné du qualificatif de "*Ehrbahren*" (honorable). Sachant que cette distinction était attribuée habituellement à une personne d'un âge certain ayant probablement dépassé la cinquantaine, ce Jacob est un candidat sérieux pour être le père de Sébastien de Ste Croix, de Jean et de Catherine abordés au chapitre suivant même si pour l'instant nous ignorons le nom de son épouse.

Avant de se rendre à Ribeauvillé, Jacob avait cédé le moulin de Jungholtz à Jean Schlatter et à son épouse Anne Linder qui le conserveront

⁵⁰ AHR-3U2/106, acte n°267 du 19/03/1810. « Jugement entre Sébastien Peterschmitt, meunier demeurant au moulin de Sainte-Croix-en-Plaine comme ayant pris fait et cause de Jean Frey et Vit Schmitt, les deux de Herlesheim [Herrlisheim] demandeurs selon acte d'assignation du 22/05/1806, contre Lévy Rueff, propriétaire demeurant à Hattstatt défendeur, juif. Le défendeur est condamné à rendre et restituer la somme de 3 francs 95 centimes qu'il a perçu de trop aux intérêts, selon une acquisition faite aux enchères du 19 floréal an X [9 mai 1802] ».

⁵¹ Le meunier précédent était Hans Georg Böllmann. Il cède son bail emphytéotique à Christian Schertz anabaptiste « venant de Ribeauvillé » à la date du 20 février 1766 pour 2800 livres et 24 livres "à discrétion" (AHR -4E Rimbach/Jungholtz 7, acte n°21). Christian Schertz ne resta qu'une seule année à cet endroit. Il sera ensuite meunier à Sainte-Marie-aux-Mines (1767-1768), puis à Ribeauvillé (1770) et retournera ensuite en Lorraine à Lixheim d'où il était apparemment originaire. Vu le peu de temps qu'il passa à chacun de ces endroits, sa vocation pouvait consister à remettre en état et moderniser les moulins pour ensuite céder la main, à moins que ce ne soit une caractéristique propre à l'emploi des meuniers.

⁵² AHR -4E Rimbach/Jungholtz 7, acte n°24. Le *Erblehnen* initial date de 1698 et fut renouvelé en 1733. Des meuniers non-anabaptistes sont mentionnés en 1733 : Fridolin Wuenenburger et sa femme Madeleine Flory (4E Rimbach/Jungholtz 4, acte du 15 juin 1733).

⁵³ Par la suite le moulin de Staffelfelden reçut d'autres locataires anabaptistes : Jacques Hochstettler, suivi de Nicolas Stucky. Selon notre enquête, les Schauenbourg affectionnaient particulièrement l'étude notariale de Staffelfelden. Malheureusement, ce fond d'archives a été détruit par le feu dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 1790. D'importantes données sur les anabaptistes de ce lieu et des environs sont ainsi perdues à jamais.

⁵⁴ Le « Viertel » ou en français le rézal mesurait environ 116 litres de grains.

⁵⁵ ABR-E 612. Dans nos projets futurs nous reviendrons sur les Stucky et le domaine de Schoppenwihr.

jusqu'en juillet 1777⁵⁶ devenant ensuite les associés de Sébastien à Ste Croix-en-Plaine. C'est très certainement sur ce moulin que Sébastien a appris son métier. A une seule occasion on y détecte sa présence, lorsqu'il perçoit un "*Leidlohn*" (une indemnité pour sa peine) de 50 livres qui lui ont été remises par la famille Schallenberger pour avoir prodigué des soins "durant les 14 jours de la dernière maladie" au vieux Jacob Schallenberger de Jungholtz décédé en 1779 et pour s'être occupé de lui durant six ans. C'est un nouvel aspect des compétences de Sébastien et un exemple de plus des pratiques médicales assez répandues chez les anabaptistes et en particulier chez les Peterschmitt⁵⁷.

C. Jean et Catherine Peterschmitt de Bollwiller.

Non loin de Jungholz, en descendant vers la plaine, se trouve le village de Bollwiller. Sur la ferme du château ont vécu Jean et Catherine Peterschmitt. Même s'il n'existe pas de preuve directe qu'ils étaient frère et sœur tout le laisse supposer ; ils sont peut être aussi deux autres enfants de Jacob. Avec eux deux, nous quitterons le milieu des meuniers pour entrer dans celui des agriculteurs.

Associé à son présumé beau-frère Hans Huntzinger, "Johannes Schmid" (écrit ainsi dans le texte, mais il signe "hanß Peter Schmid") s'installe en 1768 sur la ferme seigneuriale de la maison de Rosen⁵⁸. Lors de la

signature du bail du 23 mars⁵⁹, les Rosen se font représenter par leur "fondé de pouvoir", un avocat du Conseil souverain d'Alsace, maître Frantz Jacquot. L'acte stipule qu'il portera sur une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 2600 livres. L'ensemble des conditions : l'ensemencement des terres, l'entretien de la propriété, les charges, les limites d'applications sont détaillées dans 26 paragraphes qu'il serait ici trop longs à détailler. L'exploitation comportait 138 "*Jucharten*" de champs (environ 69 hectares) et "90 Mannwerck, 3/4 Morgen und 7 Ruten" (environ 45 hectares) de prés. Pour cette grande propriété, les partenaires reçoivent le soutien sous forme de caution de deux autres anabaptistes Niclaus "Blanc" (Blanck) de Ungersheim et Peter Schlatter de Jungholtz, ce dernier pouvant bien être respectivement le père et le beau-père des baillés du moulin de Ste Croix-en-Plaine de 1778.

Arrivé au terme de son premier bail, "Jean Pierre Schmidt" et sa femme Verena Wagler le prolongent encore en 1777 pour une nouvelle durée de 9 ans et pour le même loyer de 2600 livres⁶⁰. Si on retrouve encore Niclaus Blanck de Ungersheim comme caution, Jacob Schlatter n'y figure plus mais il est remplacé par Benedict Tschantz, métayer à Sainte-Marie-aux-Mines et par Johannes Roth de Wittelsheim.

Les événements allaient toutefois se précipiter car Jean Peterschmitt devait décéder encore jeune dans les deux mois suivant le nouvel accord. La jeune veuve (Verena Wagler avait à peine 34 ans et était alors enceinte de ses deux derniers enfants, des jumeaux) se tourne alors

⁵⁶ AHR -4E Rimbach/Jungholtz 5, acte du 15/07/1777. Il cède pour 2300 livres l'emphytéose du moulin avec « la grange, l'écurie et les outils » au meunier de Soultz, Balthasar Ackermann. Nous ignorons les causes réelles de la dépréciation du bien par rapport à la transaction Schertz/Peterschmitt de 1767 portant, elle, sur 3000 livres.

⁵⁷ Voir Nicolas Hutt, *Pratiques médicales des Mennonites en Alsace et au Pays de Montbéliard*, thèse de médecine, Strasbourg, 1984, non publiée.
Un recueil de notes ou « Hausbuch » du début du XIXe siècle, emporté en Amérique par un descendant Peterschmitt, se trouve en possession de Neil Ann Levine-Stuckey de Princeton, NJ. Il renferme diverses recettes de remèdes et décoctions de toutes natures.

⁵⁸ Les Rosen affectionnaient d'employer les anabaptistes sur leurs terres. Ce fut le cas dès 1726 des frères Isaac et Hans Kaufmann sur la ferme seigneuriale de Guewenheim. Robert

Baecher, Les anabaptistes des seigneuries de Masevaux et de Rougemont, in *Souvenance Anabaptiste* 22/2003, p. 68.

⁵⁹ AHR- 4 E Bollwiller 102. Un bail précédent du 25/01/1763 avait confié le « Schlossgut » pour 9 ans à Jean Imhoff et Joseph Schneider dont il n'est pas dit qu'ils étaient anabaptistes. L'inventaire complet de la ferme fut réalisé à cette occasion. Le loyer était alors de 2000 livres, mais le bail ne fut pas mené à son terme (même cote d'archive).

⁶⁰ AHR- 4 E Bollwiller 103, acte n°148 du 09/08/1777. Une mise aux enchères préalable du bail fut organisée, mais visiblement personne n'avait surenchéri. La "déclaration" de Verena Wagler du 03/11/1777 se trouve également à la suite du même acte.

vers son beau-frère Hans Huntzinger et propose au propriétaire le 3 novembre que le bail soit poursuivi par lui⁶¹, mais les choses ne se déroulèrent pas ainsi. C'est finalement Benedict Tschantz de Sainte-Marie-aux-Mines, l'ancêtre des Tschantz de Pulversheim et environs, qui allait poursuivre l'activité comme le précise une note en marge.

La soudaineté du décès de Jean Peterschmitt⁶² prit de court la famille et les autorités. Ces dernières ordonnèrent le 20 mars 1778 que soit dressé un inventaire des biens⁶³ de "Johann Peterschmied". Elles convoquent la veuve et aussi Hans Huntzinger, installé depuis quelques temps à Richwiller, comme tuteur consentant (*freiwilligen Vogt*) des enfants mineurs qui étaient "Jacob [l'aîné, avait environ 12 ans à ce moment⁶⁴], Anna, Barbara, Elisabeth, et Johannes"⁶⁵. Les comparants arguent que les affaires d'héritage se règlent entre-eux conformément à l'usage (... *unter den Widertäuffer gebrauch genuß*) de sorte que le procureur conclut "que toutes les affaires de la succession de Pierre Schmiet étaient arrangées par les préposés de leur secte ; ainsy que cela estait de coustume parmi eux, ainsy je pense qu'on peut laisser la chose en se faisant payer notre journée d'hier, ce qu'ils offrent de faire.... aucun autre inventaire n'est nécessaire".

Il est intéressant de souligner que c'est à l'époque de la présence des Peterschmitt/Huntzinger au château de Bollwiller, que le vieux "maréchal des camps et

armées du Roy" Eugène Octave Augustin, comte de Rosen, avait fini ses jours dans cette demeure⁶⁶. Avec une telle personnalité comme voisin et employeur, les anabaptistes n'avaient plus grand chose à craindre sur la précarité de leur situation.

Le destin sépara par la suite les deux familles. Catherine Peterschmitt et son époux Hans Huntzinger, après un court passage à Richwiller (1775-1778), se rendent ensuite dans le canton de Bâle où ils exploitent un moulin à Augst (1782) puis à Brüglingen près de Münchenstein (1783)⁶⁷. Au moins trois de leurs enfants (Catherine Huntzinger née vers 1767 à Bollwiller, Anne-Marie née vers 1775 à Richwiller et Hans né en 1783 à Brüglingen) seront installés à Strasbourg ou dans les environs au début du XIXe siècle⁶⁸.

Quant à la veuve de Jean Peterschmitt, elle quittera la ferme de Bollwiller pour suivre son fils Jacques, un tisserand, dans les méandres de ses déplacements⁶⁹. Elle décédera à Ruederbach en 1812⁷⁰. Pour nos amis américains ce Jacques

61 Les travaux de généalogie reposant sur les actes d'état civil ont permis de montrer que Hans Huntzinger était marié à Catherine Peterschmitt.

62 Il apparaît très clairement d'après ces actes que Jean Peterschmitt est décédé en septembre ou en octobre 1777. Ceci contredit la déclaration de sa fille Elisabeth lors de son mariage à Schweighouse en 1808 qui dit que son père est décédé à Bollwiller le 26/05/1784 ! (EC Schweighouse).

63 AHR- 4E Bollwiller 90.

64 Selon les actes d'état civil, notamment ceux de Ruederbach qui indiquent régulièrement son âge. Jacob, 46 ans, y déclare le décès de sa mère Verena Wagler le 22/10/1812.

65 Ils n'étaient que 3 enfants en début novembre 1777 (4E Bollwiller 103). Les 2 derniers sont nés après le décès du père et avant mars 1778. On trouvera en annexe 39 un tableau généalogique.

66 AHR- 4 E Not. Roy. Colmar II/160, acte du 15/05/1775. « Ouverture du testament de feu Mr Eugène Octave Augustin, comte de Rosen, maréchal des camps et armées du Roy, demeurant au château de Bollwiller ». Après le traité de Westphalie, signé en 1648 à Münster (fin de la guerre de trente ans) le Roi Louis XIV autorise le maréchal Conrad Comte de Rosen, d'origine suédoise, à acheter la Seigneurie de Masevaux. Eugène Augustin Octave de Rosen-Kleinroop (1737-1775) fut comte de Rosen et marquis de Bollwiller, époux de Marie Antoinette de Jouvenel de Harville des Ursins.

67 Des informations fournies par Hanspeter Jecker de Muttentz qui mène actuellement une étude sur la présence anabaptiste-mennonite de cette période à Bâle. Une publication est prévue dans une prochaine édition de *Mennonitica Helvetica*.

68 Selon les travaux de Neil Ann Levine-Stuckey de Princeton, NJ (USA), que je remercie pour sa communication extraite de son livre dont la parution est prévue en 2005. Il portera sur les anabaptistes de la région de Strasbourg à l'époque napoléonienne « Anabaptists at Strasbourg : A(augspurger) to Z(immermann), A Source Book for Napoleonic France ».

69 Jacques Peterschmitt est signalé à Durrenentzen (1793), Muntzenheim (1794-1797), manant à Largitzen (1799), Feldbach (1800-1801), Ruederbach (1805-1814), Bendorf (1820) puis à Hirsingue. Pour plus d'informations sur Jacob Peterschmitt on pourra parcourir l'article de Levine-Stuckey (N. A.), « A French Fragment of Lauber Genealogy » in *Mennonite Family History*, octobre 1998, en particulier les pp.146 à 151.

70 EC Ruederbach, acte du 22/10/1812, le décès de Verena Wagler est déclaré par son fils Jacques.

Peterschmitt (vers 1766-28/11/1831 à Hirsingue) est particulièrement d'importance puisque, à la suite à son décès à Hirsingue, sa veuve Barbe Lauber (née vers 1771) émigra dans le comté de Butler County, Ohio, avec 7 de ses 10 enfants⁷¹.

D. Rudolphe de Baldenheim

Rudolphe Peterschmitt, le personnage suivant, apparaît à Baldenheim, un lieu situé à mi-chemin entre le Rhin et Sélestat, qui peut être considéré comme une place historique de la présence anabaptiste durant tout le XVII^e siècle⁷². Quelques décennies à peine après avoir été expulsés en 1712, les anabaptistes reviennent s'y installer. Rudolphe est mentionné comme agriculteur au village en 1747. Les renseignements le concernant sont relativement fragmentaires : ils concernent un différent⁷³ qui l'oppose à un jeune bourgeois à propos d'une question de partage de terrain ce qui laisse supposer qu'il y était depuis un moment déjà et, durant la même année, c'est son fils qui fait parler de lui puisqu'il est mis à l'amende pour une raison que nous ignorons⁷⁴.

Rudolphe quittera Baldenheim l'année suivante pour s'installer à Fortschwihr toujours dans la plaine, à hauteur de Colmar.

« Dame Brunck » (Marie Barbe Hug), la veuve du Conseiller Jean Christophe Richard Brunck (1680-1745) demande à l'intendance d'Alsace, la plus haute autorité de l'Etat dans la région, de pouvoir affermer son bien de Fortschwihr à un anabaptiste. Si sa demande fut effectivement enregistrée à Strasbourg, en revanche elle ne fut

curieusement pas suivie d'une ordonnance⁷⁵. L'intendance pouvait difficilement émettre un avis en faveur des anabaptistes théoriquement illégaux sur les terres de France. Sans se prononcer officiellement, elle préféra laisser faire.

C'est encore une fois un fait divers mettant en cause un fils de Rudolphe, -est-ce le même que précédemment ?- qui allait fournir quelques éléments.

Le curé d'Andolsheim, le village voisin de Fortschwihr, procède le 1^{er} mars 1751 au baptême⁷⁶ d'une enfant illégitime prénommée Salomé. La mère était Salomé Anspach, elle même fille de André Anspach, un journalier luthérien. Le père a été déclaré comme étant « Christian Peter Schmid », fils de « Rudolph Peter Schmid », anabaptiste et agriculteur à Fortschwihr.

Comme pour les enfants trouvés, les enfants illégitimes devaient être obligatoirement présentés au curé de l'endroit sans distinction de confession. L'affaire n'en resta pas là car les Peterschmitt contestèrent la paternité et la plainte fut soumise au Conseil souverain à Colmar. Les anabaptistes se trouvèrent en état de faiblesse de par leur situation et préférèrent conclure un accord avant que des conséquences ne soient autrement plus douloureuses.

Le 4 septembre 1752, les deux parties se retrouvent finalement devant Philippe-Théodore Drouineau notaire à Colmar⁷⁷ pour formaliser leur entente.

« Transaction entre Chrétien Peterschmidt anabaptiste demeurant à Fortschwihr et Salomé Anspach d'Andolsheim.

Sont comparus Rudolph Peterschmidt anabaptiste demeurant à Fortschwihr au nom de Chrétien Peterschmidt aussi anabaptiste et mineur⁷⁸, et Salomé Anspach, fille mineure

⁷¹ De cette lignée Peterschmitt émigrée en Amérique en 1832 est issu le renommé "Bishop" (évêque) amish John P. Schmith (1820-1904).

⁷² Baecher (R.), « Les anabaptistes d'Alsace au XVII^e siècle – Baldenheim – », in *Souvenance Anabaptiste* n°10/1991.

⁷³ ABR-1B103, acte du 03/07/1747. Mathias Giss « le Jeune », bourgeois et laboureur porte plainte contre « Ruodolphe Peterschmid », anabaptiste de ce lieu pour une question de partage de terrain. Rudolphe est condamné.

⁷⁴ Jean Vogt a relevé cette indication aux ABR- 6 E27/100 pour Muttersholtz. Amendes à Oberrathsamhausen « Rudolf Peter Schmitten des Täuffers Sohn »

⁷⁵ ABR, C 594, requête n°7881 de février 1748.

⁷⁶ RP catholique d'Andolsheim.

⁷⁷ AHR-4 E Not. Roy. Colmar III/155.

⁷⁸ Ceci n'est pas une indication bien précise car à cette époque on pouvait être "mineur" jusqu'à l'âge de 25 ans voire 30 ans

d'André Anspach bourgeois d'Andolsheim, lesquels ont dit que pour terminer et assoupir entre-eux à l'amiable le procès devant le Conseil souverain d'Alsace sur l'appel interjeté par ledit Chrétien Peterschmidt au siège du Conseil de Horbourg le 2 avril 1751⁷⁹, par lequel il a été condamné de se charger de l'enfant dont ladite Salomé Anspach est accouchée, le nourrir, l'entretenir et l'élever dans la religion catholique jusqu'à ce qu'il soit en état de gagner sa vie, et 400 livres de dommages et intérêts. Ils auraient traités et transigés ainsi : Salomé Anspach et son père André élèveront l'enfant dans la religion catholique et portent quitte Chrétien Peterschmidt de toutes recherches et actions ultérieures. Par contre Rudolphe Peterschmidt a payé la somme de 400 livres qu'il a remise à Salomé pour élever l'enfant. »

Signature de « Rüdolff petter schmiden » en 1752

Nul doute qu'ils se sont conformés scrupuleusement à cet accord en versant régulièrement la pension. On ignore quel fut le sort ultérieur de la fillette et celui de son présumé père géniteur. En partant de l'hypothèse probable que les Peterschmitt étaient les seuls anabaptistes qui aient vécu à Fortschwihr à cette époque, on peut supposer qu'ils se soient rendus ensuite à Widensohlen comme le laisse entendre fortuitement le document suivant :

Dans un différend⁸⁰ du mois de mai 1761 à propos du règlement du loyer d'un bail à Widensohlen en 1756, les anciens locataires Jean et Jacques Guthleben sont condamnés à

si on était célibataire, et "majeur" dès le mariage. Le fait qu'il interjette lui-même appel de la décision du tribunal de Horbourg laisse penser qu'il avait dépassé les 18 ans.

⁷⁹ Cet acte n'a pas été retrouvé.

⁸⁰ AHR-3 B Heiteren 4, ancienne cote 3 B 5456, acte du 25/05/1761.

verser 225 livres. Le bail est interrompu et fut continué par « un anabaptiste de Fortschwihr qui en a déjà pris possession actuellement » aux mêmes clauses et conditions. Après cette nouvelle étape hypothétique, leurs traces se perdent.

E. Sébastien de Michelfelden à Wihr-en-Plaine

Une trentaine d'années avant l'arrivée de Sébastien à Ste Croix-en-Plaine, un autre Sébastien était déjà présent dans les environs de Colmar. Les liens entre les deux ne sont pourtant pas évidents ; est-ce un oncle ? C'est encore un membre du Conseil souverain, Jean Lefèvre, secrétaire du Roi et conseiller⁸¹ et également un homme très influent de par sa fonction, qui va recevoir ce Sébastien sur sa propriété de Wihr-en-Plaine⁸² à partir de Pâques 1749. Lefèvre fut un personnage assez controversé car il semble qu'il ait acheté peu à peu toutes les grandes places du village de Wihr sans être pourtant astreint au versement des différentes taxes et impôts d'usage, des dispenses que seules lui autorisaient son rang. Ce fut l'objet d'un long différend avec la commune appuyée par les Birkenfeld qui voyaient s'échapper localement d'importantes ressources⁸³.

Le contrat⁸⁴ rédigé en langue allemande porta sur une durée de 9 ans et est particulièrement détaillé. Du fait de sa longueur, nous avons choisi de ne pas le reproduire dans son entier mais d'en extraire l'essentiel. Le bien comprenait « la maison, la

⁸¹ Jean Lefèvre, aussi appelé Lefébure (il signe ainsi), « greffier en chef au CSA ». Il ne figure pas de manière bien distincte dans les listes des membres du Conseil parues dans le livre de Claude Muller et Jean-Luc Eichenlaub, *Messieurs les Magistrats du Conseil souverain et leurs familles au XVIIIe siècle*, Colmar, 1998. Cela peut être dû à des lacunes du fond du Conseil Souverain à ces dates (registres 1B manquants entre 1747 et 1754).

⁸² aujourd'hui commune de Horbourg-Wihr.

⁸³ La controverse relative aux impositions aux AHR-19J109.

⁸⁴ AHR- 4 E Not. Royal Colmar II/74, acte du 06/02/1749 devant le notaire Brueder. Il s'étale sur neuf pages en tout.

ferme, les granges, les hangars, les écuries, les jardins -potagers et fruitiers-, les chènevières (*Hanffland*), les prés, les vignes et les terres et tout ce qui en dépend... ainsi que le locataire en a une bonne connaissance avec toutes les privilèges et libertés selon les édits royaux et ordonnances de la province ainsi que les dispenses de corvées (*Schantzen und Frohn*) pour ne s'acquitter que de la portion colonique (une taxe mineure sur le métayage) ».

Ce qui surprend au premier abord c'est le montant relativement modéré du loyer pour un tel domaine. Versé entièrement en nature, il était de seulement 25 *Viertel*⁸⁵ de blé et autant en méteil et en orge auxquels s'ajoutent 300 bottes de paille⁸⁶, mais il pourra emporter du fumier à son retour de livraison. Ceci avait un revers. En fait, ce qu'attendait principalement le propriétaire c'était la remise en état de la ferme et de pouvoir utiliser les moyens de transport dont disposait Sébastien pour ses propres besoins. Les contraintes et services demandés sont particulièrement nombreux.

Si l'entretien des bâtiment va de soit, il ne pouvait pas sous-louer ni se faire aider d'un étranger.

Lefèvre se réserve pour lui toutes les chambres de l'étage de la maison, la moitié des prés, un « *Öhlgarten* » (probablement une plantation de noyers) qui devront être coupés et élagués en partageant les frais, l'autre moitié sera au locataire. Le propriétaire conserve aussi pour lui "das französische Obs" (les fruits français ?) tout autour de la maison et 1/3 des compotes, une partie du jardin enclos de haies vivaces pour y mettre ses légumes et ses plantes. L'entretien de l'ensemble des haies, le

nettoyages régulier des rigoles de drainage, la chasse aux nuisibles de toutes sortes et l'étalement des taupinières, de débarrasser les prés des mauvaises pousses sont aussi à sa charge tout comme le transport de terre vers la tuilerie de Horbourg dont chaque voyage lui sera payé une demi mesure de vin sans autre salaire. En automne, il transportera également gratuitement avec ses chevaux de trait les vendanges du bailleur à Wihr et à Ingersheim, celui-ci prenant en charge la nourriture des bêtes. Au cas ou la demande lui serait faite, il fera les transports quel que soit l'endroit et « à bon marché » (*gegen billicher Bezahlung*). En cas de dommages militaires (*Heer*) ou de grêle, une minoration du loyer lui sera accordée si ses autres voisins du ban l'obtiennent.

Une concession très osée est glissée dans le contrat :

« Le baillé pourra pratiquer sa croyance autant que cela sera permis et autorisé au bailleur »⁸⁷. Cette disposition constitue certainement la clause la plus inattendue accordée de la part d'un représentant du Roi. Elle est certainement le fruit d'une demande insistante de la part de Sébastien pour qui la pratique de sa foi était primordiale.

Comme caution nous retrouvons « Rudolph Peter Schmid [de Fortschwih] qui engage tous se biens ». Le degré de parenté entre Rudolphe et Sébastien n'est pas indiqué, mais on peut supposer pour différentes raisons qu'ils étaient des frères. A côté de tous les participants, deux bourgeois de Colmar, Johann Georg Werner et Johann Jacob Andrès, ratifient l'acte en qualité de témoins.

Signatures de « Sebastian et Rudolff Peter Schmid » sur le bail de 1749.

⁸⁵ Viertel : unité de mesure du grain qui faisait environ 90 kg.

⁸⁶ dont 200 bottes de paille de blé « à couper » destinées aux toitures et 100 bottes « à épandre » pour les litières.

⁸⁷ « Der Entlehner kann sich auch seines Glaubensübung gebrauchen, so viel Ihme Herr Verlehner zulassen und verwilligen kann. »

Après trois années passées sur la ferme le bail est brusquement interrompu. Les textes ne disent pas si cela est imputable à des tensions répétées avec la commune et leur seigneur le Prince de Birckenfeld, ni si cela vient d'un choix de Lefèvre ou de Sébastien. En tout cas le contrat initial prévoyait déjà ce type de séparation à l'amiable : « chacune des parties pourra interrompre le bail de 3 en 3 ans en en avisant l'autre avec un préavis de 6 mois⁸⁸ ».

Les comptes de la commune ont consigné le bref passage de « Sébastien Schmitt » à Wihr⁸⁹. Lefèvre choisit ensuite un nouveau fermier « Johann Jacob Dorss⁹⁰ » qui y est toujours métayer lorsque la ferme fut vendue peu après à la famille Marchant.

Avant de venir s'établir à Wihr-en-Plaine en 1749, Sébastien avait exercé ses talents d'agriculteur à Michelfelden⁹¹. Situé aux portes de Bâle, mais en terre française au pied des fortifications de Huningue, Michelfelden était un ancien couvent de cisterciennes transformé en un groupe de fermes au début du XVI^e siècle par la ville de Bâle lorsqu'elle passa à la Réforme. C'est à partir de ce hameau que la ville de Bourg-Libre devenue Saint-Louis s'est

peu à peu constituée⁹². Située dans un endroit très humide à la merci des caprices du Rhin, il était alors connu pour être inhospitalier : « un nid à moustiques », et de surcroît bien mal fréquenté.

La seule étude digne de ce nom sur Michelfelden est l'œuvre de Sabourin de Nanton⁹³. Elle date quelque peu puisque rédigée en 1860 ! Faisons un bond en avant de plus de 100 ans avant de revenir ensuite à Sébastien.

Sabourin de Nanton écrivait alors :

« Depuis quarante ans le domaine de Michelfeld est presque entièrement cultivé par des Anabaptistes, les uns sont devenus propriétaires d'une forte partie de cette terre, les autres n'y sont qu'à titre de fermiers. Ce bien, qui se composait de 100 hectares de terres labourables, de 45 hectares de prés et de 5 hectares de terres vagues, était, il y a cinquante ans, dans le plus déplorable état. Ces Anabaptistes, qui se distinguent par la pureté de leurs mœurs, par leurs habitudes d'ordre et d'économie et par leurs connaissances en agriculture, comprirent bientôt le parti qu'ils pourraient en tirer. Ils ne reculèrent ni devant le travail, ni devant la dépense. Bouleverser de fond en comble cette propriété ; distribuer avec discernement les eaux qu'elle pouvait posséder ; défricher les cinq hectares qui n'avaient jamais été cultivés ; niveler le terrain par des pentes bien entendues ; construire des rigoles, des réservoirs et fumer le tout avec de puissants engrais, voilà ce qu'entreprirent, voilà ce qu'exécutèrent les Anabaptistes.

Aujourd'hui ces fermes nourrissent facilement plus de cent têtes de bétail ; c'est-à-dire quatre fois plus qu'elles n'en comptaient il y a une quarantaine d'années.

⁸⁸ « Soll auch der eint- und anderen Parthey freystehen von dreÿ zu dreÿ Jahren diese Lehnung nach einer Vorhergangener sechs monatlicher auff kündung auff zuheben ».

⁸⁹ AHR- 1E83-251 et aussi AHR- 19J109, Impositions à Wihr-en-Plaine pour les années 1749 à 1753. Ce dernier dossier détaille dans de nombreux actes et sur une longue période le grave différend qui opposa Lefèvre à la commune. On y apprend que le fermier qui avait précédé Sébastien avait été Joseph Willemann jusqu'en 1749 et il fut suivi de Jacob Dors au courant de 1752. Selon le répertoire de Brièle datant de 1863, série E, le registre des « Protocoles des affaires de chancellerie de Ribeauvillé 1748-1749 » (AHR- E 931) fait également état des « Contestation avec Mr. Lefèvre au sujet de sa cour de Wihr près de Horbourg ». Malheureusement, ce registre est aujourd'hui porté manquant aux Archives Départementales à Colmar. Il pouvait aussi contenir l'accord de seigneurie pour l'admission au « Schirm » (le droit de protection) de Sébastien Peterschmitt lors de son arrivée.

⁹⁰ AHR- 4 E Not. Roy. Colmar II/80, acte du 08/01/1752 devant le notaire Brueder. Bail pour 9 ans par Messire Lefèvre, secrétaire du Roy, pour Jean Jacob Dors, bourgeois de Wihr près de Horbourg et sa femme Catherine Ulrich.

⁹¹ Cela est rapporté en introduction dans le bail de 1749. Il existe bien un Michelfeld près de Ingenheim dans le Palatinat, mais le contexte historique et l'absence de mention complémentaire permet d'écarter cette éventualité.

⁹² Article de Gabriel Kennel faisant écho à une conférence de Louis Abel (journal « L'Alsace », édition du 14 mars 2001).

⁹³ Sabourin de Nanton, « Notice Historique sur le monastère de Michelfeld », in *Revue d'Alsace*, 1860, Colmar (extrait reproduit des p.361-362). Malheureusement, aucun repère sur ses sources n'est dévoilé : une manière d'écrire l'histoire courante de ces temps.

Les constructions se sont aussi augmentées et ne laissent rien à désirer. Les maisons d'habitation, les bâtiments d'exploitation, les étables, sont bien disposés, bien aérés et tenus proprement. »

Les éloges de Sabourin de Nanton qui se passent de longs commentaires soulignent tout le travail accompli par les anabaptistes. Ils firent de Michelfelden une belle exploitation en transformant et adaptant le paysage pour en tirer de meilleures ressources.

Les actes d'état civil post révolutionnaires fournissent quelques indications sur leur identité. Un des principaux artisans de ces transformations fut Jacques Eicher (~1756-1815 Aspach). Marié aux Gouttes à Montbéliard en 1781⁹⁴ avec Anne Lügenbühl, le couple vint s'installer peu après à Michelfelden. Leur fille Anne Eicher (la future épouse de Jean Steinbrunner) y serait née vers 1782⁹⁵. On y trouve ensuite au début du XIXème siècle toujours les Eicher⁹⁶, mais aussi des Wenger venant de St Jacques (Bâle), des Zimmermann venant de Hochburg (Brigau) et plus tard des Kauffmann.

Mais qu'en était-il plus d'un demi-siècle auparavant, vers 1749, lorsque notre Sébastien Peterschmitt y était signalé ? Quelles pouvaient être ses occupations ? Pour tenter de trouver un début de réponse, il fallait se tourner vers les actes de la ville de Bâle propriétaire du domaine. On y trouve effectivement de nombreux documents qui se rapportent à la métairie⁹⁷ mais malheureusement ceux-ci restent silencieux sur la présence effective de Sébastien. Une autre issue à ces recherches nous aurait fortement étonnée car à force de

pressions et de brimades de toutes natures, la ville était parvenue à éradiquer ou à éloigner la dissidence de son sol depuis les années 1720⁹⁸. C'est donc fort discrètement que Sébastien y a œuvré. A défaut de preuve formelle, les documents bâlois permettent cependant de décrire le contexte.

Depuis 1707 et jusqu'en 1749, la ferme de Michelfelden avait été louée en emphytéose à la famille Ehinger. Elle devait verser à la ville 150 livres en argent, 30 *Viertel* en grain et 10 *Viertel* d'avoine de loyer. Après Mathias Ehinger et sa femme Elisabeth Fesch, succèdent sur les fermes Nicolas Ehinger et son épouse Magdalena Wieland⁹⁹. Nicolas trouva une mort brutale en se noyant dans le Rhin en 1724 de sorte que la veuve et ses fils durent continuer à gérer le domaine seuls. Plusieurs fois elle exprime ses grandes difficultés pour honorer ses obligations en alléguant que les « français » lui faisaient subir toute sorte de difficultés en particulier lors de coûteux cantonnement de troupes, de passages dévastateurs de cavaliers et en exigeant en outre de lourdes contributions. Le différend entre Bâle et l'administration française prit des proportions telles qu'il ira jusqu'à mobiliser le ministre et secrétaire d'Etat d'Angervillier¹⁰⁰. Suite à son enquête, celui-ci rappellera en 1723 «...que la cense de Michelfelden est dans souveraineté du Roy et sous la juridiction du conseil supérieur d'Alsace

98 Hanspeter Jecker, *Ketzer Rebellen Heilige-Das Basler Täuferium von 1580-1700*, Verlag des Kantons Basler-Landschaft, 1998 ou encore du même auteur, *Von Pietisten, Separatisten und Wiedertäufern*, Druck : Job Factory Basel, 2003.

Après une interruption de plusieurs dizaines d'années, peu à peu la communauté anabaptiste bâloise allait cependant se reconstituer. Le retour des anabaptistes autour de Bâle s'est effectué dans les années 1770 : Hans Jacob Schmukli fut consacré ancien en 1777, ayant été auparavant prédicateur à Montbéliard en 1756 (voir historique Bâle/Holee, *Souvenance Anabaptiste* 14/1995, p.8 et le registre de Montbéliard).

99 Les baux se trouvent sous la cote StABS, A10-G4/1.

100 Ce document est lui aussi conservé aux StABS, A10-G4/1. Il en résultera un procès en 1753/54 dont l'enjeu politique n'était pas le moindre car cette enclave bâloise dérangeait visible (J7/1). Rappelons que d'Angervilliers avait eu à traiter « au nom du Roy » de l'affaire des anabaptistes d'Alsace en 1728 (Séguy, p.148-149).

94 Registre anabaptiste de Montbéliard en date du 25/09/1781.

95 EC Leymen, décès de Anne Eicher le 13/08/1844 à 62 ans.

96 Chrétien Eicher né 22/10/1773 à Arbouans dans le Doubs et sa seconde épouse Anne-Marie Stucky sont déclarés « propriétaire à Michelfelden » en 1825.

97 StABS. En particulier dans les fonds « Land und Wald » (A 10) et « Prokolle ». Les dossiers suivants ont été consultés : A10-G4/1, A10-G4/3 d'une part, et J7/1, J7/2, J7/3, d'autre part.



La cense de Michelfelden en 1660 avec les indications suivantes :

- repère a : l'auberge
- repères b b : granges et écuries
- repère c : la ferme
- repère d : la grande grange
- repère e : l'habitation du berger
- repères f f : la bergerie et autres étables
- repère g : ruine d'un bâtiment
- repère h : un "bon" puit
- "alter Weyer" : le viel étang.

... [et que] les Ehinger ont sous-baillé aux mêmes conditions à trois autres familles ». Hormis un certain Heinrich Moser, bourgeois du « Grand-Huningue » (devenu Village-Neuf), l'identité des autres n'est pas connue. Il est probable que les Ehinger aient continué tout au long de ces années d'employer des fermiers extérieurs, dont notre Sébastien, mais les actes consultés ne les mentionnent pas.

Leur gestion du bien ne donna cependant pas satisfaction à la ville de Bâle qui décida de mettre un terme au contrat pour non respect de ses clauses : les constructions nouvelles promises n'avaient pas été réalisées et les

revenus des loyers ayant été repoussés d'année en année.

A la suite de cela, toute activité semble s'être arrêtée en 1749, précisément l'année que choisit Sébastien pour s'installer à Wihr-en-Plaine. S'agit-il seulement d'un hasard ? L'exploitation de Michelfelden ne reprit effectivement qu'à partir de 1753. La ville procéda alors autrement : elle employa directement un fermier¹⁰¹ qu'elle rémunéra 400 livres par an,

¹⁰¹ Le premier fut Emmanuel Stückelberger qui propose d'embaucher 4 valets et 2 servantes. Ça et là les noms de ces travailleurs manuels apparaissent, mais aucun d'entre eux ne peut être reconnu dans les actes bâlois pour être anabaptiste.

paya elle-même le « maître-valet » (*Oberknecht*) et les valets et contrôla strictement par une commission spéciale l'ensemble des recettes et des dépenses. Cette manière de faire fut la règle jusqu'en 1798 quand le domaine fut vendu au général de division Dufour pour le prix de mille Louis d'or. Celui-ci céda ensuite la propriété à divers particuliers en 1802 pour 50 mille francs¹⁰².

F. "Hans Peterschmitt" de Winkel ?

Une simple mention concernant la ferme du Liebenstein dans le Sundgau ouvre une autre piste. Une « visite »¹⁰³ y fut effectuée en 1771 pour dresser un inventaire des bâtiments de cette ferme historique pour les anabaptistes¹⁰⁴. Les tenants étaient alors Nicolas Rich (vers 1711-1797) et ses fils. L'un des témoins-experts désigné pour l'occasion fut Hans Peterschmitt. Celui-ci était un voisin puisque fermier du château de Winkel. Il fut appelé à cette fonction par le fondé de pouvoir de la baronne de Ferrette, née Reinach.

Ce Hans Peterschmitt est différent de son contemporain et homonyme Jean (ou Hans) de Bollwiller comme le montre sa signature "hanß better schmidt". Bien que similaire dans sa composition, elle est néanmoins différente dans les détails (elle comporte un "t" final avec une utilisation de caractères minuscules). Un autre argument qui plaide en faveur d'une personne

distincte est que ce rôle revenait habituellement à des personnes plus âgées que ce que pouvait être Jean, le fermier des Rosen.

Il est important de souligner deux points :

Le premier est que Hans Peterschmitt de Winkel n'est pas qualifié d'anabaptiste dans le document en question, ce qui en soi n'est pas décisif et peut être dû à un simple oubli ; il semble cependant avoir été très lié à eux. Le second est relatif à l'observation des actes de la paroisse catholique de Winkel. Elle laisse apparaître un ou même plusieurs "Johannis Petri Schmidt"¹⁰⁵.

Dans l'état actuel des connaissances, il serait prématuré de conclure et cette piste, si elle devait s'avérer fautive, est cependant bien troublante.

G. "Sébastien Schmitt" et "Pierre Schmitt" de Lorraine

Bien souvent les Peterschmitt avaient soustrait la composante "Peter" dans l'emploi de leur nom pour ne conserver que le "Schmitt" final¹⁰⁶. Ce peut être le cas dans les environs de Sarrebourg d'un Sébastien Schmitt né vers 1756 qui signe habituellement « bastian schmitt ». Son prénom à lui seul plaide en faveur d'une appartenance au clan des Peterschmitt. Marié à Anne ou Agnès Stroubhart, il est également cultivateur et évolue dans différents lieux comme laboureur anabaptiste : à Lafrimolle (1793), à la ferme Haute Gueisse à Métairies-St-Quirin (1797-1804), à Nitting (1808), à Bisping en 1809¹⁰⁷, puis il est fermier

¹⁰² Sabourin de Nanton, « Notice Historique sur le monastère de Michelfeld », in *Revue d'Alsace*, 1860, Colmar, p.361. Selon cet auteur l'acte fut rédigé le 22 messidor an X (11/07/1802) à Huningue chez le notaire François-Xavier Blanchart.

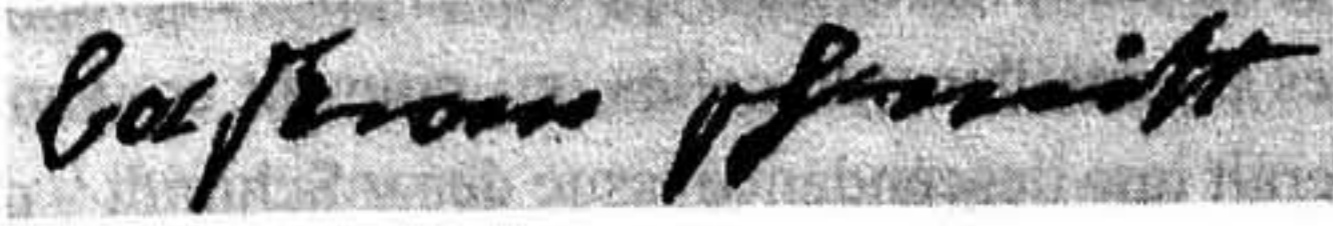
¹⁰³ AHR- 2 E 155, acte du 02/04/1771. Cet inventaire fut effectué au moment du changement des locataires du Liebenstein. Par bail du 08/12/1734 (contenu dans le même dossier), la baronne avait confiée la ferme du château conjointement à Melchior Senn et à Peter Rich pour un loyer de 524 livres tournois. Il est dit entre autres qu'il « pourront avoir 150 pièces de moutons ». Le bail est ensuite renouvelé à Melchior Senn en 1753 « comme Peter Reichert et Peter Kauffmann l'avaient depuis 18 ans ». En 1771 enfin, le transfert est effectué pour Jean et Pierre Rich qui reprennent le bail « au nom de leur père Nielaus Rich de Waldighoffen » suite au décès ou au départ de Melchior Senn. Le comte de Ferette y confirme les mêmes dispositions. Ce dossier mériterait encore d'être approfondi.

¹⁰⁴ Graber (J.), Roth (J.) et Jérôme (C.), « Historique de l'Assemblée de Birkenhof-Altkirch », in *Souvenance Anabaptiste* 1/1982, p.7-14.

¹⁰⁵ RP Winkel. Décès le 11/05/1762 de « Jean Petrus Schmidt » qualifié « d'honnête et pieux ». Décès le 04/05/1769 de Anna Schmidt, fille de « Johannis Petri Schmidt » et de Catharina Fröhlich.

¹⁰⁶ Parmi les nombreux exemples rencontrés : Anne-Marie Peterschmitt, fille de Jean de Bollwiller, deviendra Anne-Marie « Schmitt » lors de son mariage à Richwiller en 1793 avec Michel Schwartz (EC Richwiller). A Ungersheim, Chrétien Peterschmitt (décédé à 27 ans en 1806) est souvent appelé Peter Schmidt (il signe parfois de cette manière !).

¹⁰⁷ Ces différentes localisations proviennent des actes d'état civil concernés sauf l'indication de 1809 extraite d'un « Etat de la population anabaptiste du canton de Sarrebourg » dont il est dit que la famille de Sébastien Schmitt comprenait alors 5



Signature de « bastian schmitt » dans un acte d'état civil à Métais-Saint-Quirin.

cultivateur sur la ferme du Ban de Fribourg à Diane-Capelle (1814) avant de revenir à Métais-St-Quirin (1819-1827). Il n'est cependant plus signalé à cet endroit par après.

On peut supposer que Pierre Schmidt né vers 1761, journalier au "Closter Mihly" (le moulin du couvent) de Michelbach-le-Haut est un parent proche de Bastien de Lorraine car lors de son décès¹⁰⁸ en 1832 à l'âge 71 ans, Pierre est dit natif de Bistroff près de St Avold en Moselle. Son épouse survivante fut Catherine Schwary dont le patronyme évoque de son côté une origine des environs de Guebwiller. Le couple Schmitt/Schwary demeurait en 1799 près de Liestal (Bâle-campagne) à la naissance de leur fils Michel¹⁰⁹.

Ces différentes indications laissent présumer un lien familial qu'il reste encore à déterminer avec les "Peter Schmitt" alsaciens dont l'un des membres aurait migré en Lorraine pour y faire souche.

H. Hans Georg Schmitt de Richwiller

Toujours avec la version contractée du nom de Peterschmitt en Schmitt, on trouve à Richwiller un Hans Georg Schmitt qui signe selon la forme « hans Yerg schmit ». Il est probable qu'il fasse partie d'une souche ancienne des Peterschmitt. Son épouse Barbe Conrath¹¹⁰ donna la naissance à au moins deux

personnes. Malgré quelques recherches sommaires nous n'avons pas pu retrouver l'acte de décès de Sébastien Schmitt. Sa découverte peut permettre de lever le voile.

¹⁰⁸ EC Michelbach-le-Haut, décès du 13/08/1831. La déclaration est faite par Jean Schmitt (son fils ?) fermier du moulin.

¹⁰⁹ EC Hégenheim : mariage le 14/11/1839 de Michel Schmitt, domestique demeurant au Bannwartshoff (Riespach), fils de défunt Pierre Schmitt et de Catherine Schwary, avec Barbe Graber née au Leyhauserhoff (Biederthal), la veuve de Joseph Wiederkehr.

¹¹⁰ Konrad/Conrad/Kurath/Curet/Churet sont différentes variantes d'un même patronyme Kureth originaire d'Attiswil/Oberbipp dans le canton de Berne. Au milieu du

enfants, deux filles nées respectivement en 1765 et vers 1777¹¹¹. Les parents vivaient toujours à Richwiller en 1810 au mariage de Anne-Marie la cadette.

Les archives ont conservé sa trace à plusieurs reprises. En 1784, il fut menacé de bannissement du village pour « mauvaise conduite »¹¹². Le motif exact n'est pas connu mais peut être en rapport avec un comportement irrévérencieux envers les catholiques. Quelques années plus tard, en 1788, il est encore mentionné dans une pièce de comptes¹¹³.

Du fait de la proximité de Richwiller avec Staffelfelden, Hans Georg peut bien avoir été un des fils du meunier Jacob Peterschmitt et peut-être le frère de Sébastien de Ste Croix-en-Plaine.

I. Barbara Peterschmitt à "Boleronis"

Pour terminer ce tour d'horizon des nombreux Peterschmitt connus pour l'instant au XVIIIe siècle, un insert dans le registre anabaptiste de Neuneich¹¹⁴ mentionne le décès à la date du 29 janvier 1800 de Barbara Peterschmitt comme étant la veuve de Jacob Schneider. Il est précisé qu'elle est décédée chez son fils Jacob Schneider de « Boleronis », une vieille appellation pour St Apollinaire (commune de Michelbach-le-Haut), pour être ensuite inhumée au cimetière du Birckenhof¹¹⁵.

XVIIIe siècle ils sont documentés dans le comté de Montbéliard mais aussi sur les terres des Ribeaupierre à Sainte-Marie-aux-Mines et à Wihr-au-Val.

¹¹¹ EC Richwiller : mariage de Barbara Schmitt le 20 pluviôse an 9 (09/02/1801) avec Jean Koch, journalier de Roth dans le canton de Zurich. Barbara déclare être née à Richwiller le 5 février 1765.

Mariage le 26/02/1810 de Anne-Marie Schmitt, 33 ans, avec Nicolas Roth originaire de La-Croix-aux-Mines.

¹¹² AM Mulhouse : VIII-K/4, p.35. Ce document m'a été signalé par Jean Vogt.

¹¹³ AHR-4E Richwiller 2, acte 86. Compte du 11 juin 1788 entre Joseph Sutter (non-anabaptiste) et « Hans Georg Schmitt, Wiedertäufer von da (Richwiller) » débiteur.

¹¹⁴ Cet embryon de registre est conservé depuis peu aux archives de l'AFHAM à Valdoie grâce à un don du *Mennonitischer Geschichtsverein* (Weierhof en Allemagne).

¹¹⁵ L'acte de décès de Barbara Peterschmitt ne se trouve pas contenu dans les actes d'état civil de Michelbach-le-Haut

Sur la base de ces indications on peut estimer que Barbara Peterschmitt était née bien avant 1750 puisque Jacob Schneider le jeune, et son épouse Elisabeth Stauffer, un temps installés à Durmenach, ont des enfants nés vers 1786 et 1788¹¹⁶.

Il est bien possible que le couple parent Jacob Schneider/Barbara Peterschmitt ait vécu comme fermier à Hirsingue entre 1758 et 1780¹¹⁷.

Nous voulons toutefois évoquer une dernière hypothèse quant à l'origine du patronyme : celle d'une origine dans la haute bourgeoisie.

C'est une question qui normalement ne se pose pas lorsqu'on retrace la lignée d'une famille anabaptiste. Pourtant, en examinant l'ensemble des signatures les plus anciennes laissées par les Peterschmitt on est surpris par la qualité inhabituelle du graphisme employé par ces meuniers et laboureurs qui n'étaient pas à l'époque des gens particulièrement lettrés.

Le graphisme des signatures qu'ils utilisaient avait de quoi faire pâlir les cosignataires de leurs actes, fussent-ils notaires ou grands propriétaires terriens, une faculté qui s'est quelque peu perdue ensuite au fil des générations. Leur écriture était élaborée, bien assurée, voire accompagnée de fioritures dont seuls faisaient usage les gens très cultivés ou étant nés dans un environnement où cela leur aurait été enseigné. Ils associaient habilement caractères gothiques et latins. Était-ce simplement par soucis d'esthétisme bien travaillé ou alors la réalité peut-elle dépasser la légende ? Faut-il rechercher leur milieu originel dans des sphères autres que celles habituellement constatées ?

Parmi les différentes hypothèses pour expliquer ces talents l'une de celles qui pourrait convenir serait une descendance issue des « Schmidt » de Sainte-Marie-aux-Mines du groupe des anabaptistes « bourgeois » au XVII^e. Leurs racines profondes se trouveraient dans ce cas en Alsace à Ingersheim comme l'a montré l'une de nos recherches antérieures¹¹⁸.

Conclusions

Dans l'état actuel des travaux, et face aux difficultés rencontrées lors de la reconstruction de ces familles durant cette période, force est de constater que les lacunes demeurent nombreuses. En particulier il y a bien souvent une méconnaissance de données sur les conjoints et les différentes filiations. Les actes, en particulier notariaux, permettent néanmoins dans ce cas d'apporter quelques éclaircissements sur un passé demeuré jusqu'à présent opaque¹¹⁹. Si les acteurs mis en scène par Pohl n'ont pas eu d'existence réelle, ils ont néanmoins permis de s'interroger et déceler quelques hypothèses relatives à l'origine des Peterschmitt qui ne peuvent être totalement le fruit de l'imagination. Elles furent certainement récoltées çà et là lors de ses visites pastorales avec le handicap des déformations propres aux traditions orales.

Hormis les lignées de Jean Peterschmitt de Bollwiller fondateur de la branche américaine et Sébastien de Ste Croix l'ancêtre commun de celles qui firent souche en Alsace, les autres ne laissèrent pas à notre connaissance de descendance patronymique durable.

La compilation des archives a permis de découvrir que l'un et l'autre avaient cependant de nombreux prédécesseurs dont on peut tenter une première synthèse.

(Boleronis) ni à Folgensbourg, ni à Ruederbach. A se demander même si son décès fut déclaré aux autorités comme l'exigeait la loi.

¹¹⁶ Barbe Schneider née vers 1786 se marie en 1818 avec Jean Wenger de Ligsdorf (EC Leymen) et Pierre Schneider décède le 24/02/1801 à l'âge de 13 ans à Michelbach-le-Haut.

¹¹⁷ Selon le recensement des anabaptistes effectué en 1780 (ABR-C338), la famille d'un Jacques Schneider (le père, la mère et un fils) se trouvait sur la ferme de Jean Jelsch à Hirsingue depuis 1758.

¹¹⁸ Robert Baecher, « Sieur Adolphe Schmidt », in *Souvenance Anabaptiste* 14/1995.

¹¹⁹ Il faut se méfier particulièrement de certaines conclusions hâtives dues à des homonymies locales comme l'ont montré les RP de Winkel et de Muntzenheim (Fortschwihr). Au milieu du XVIII^e siècle on rencontre dans ce dernier lieu les couples catholiques Jean Schmidt/Anne-Marie Schlatter et Sébastien Schmidt/Anne-Marie Wendlinger. En outre, en 1777, le prêtre et curé d'Ostheim s'appelait Jean Sébastien Schmitt !

Dans le même laps de temps on est mis en présence à même niveau de Sébastien à Michelfelden/Wihr, de Rudolphe à Baldenheim/Fotschwih, de Jacob à Staffelfelden/Jungholz/Ribeauvillé et peut-être aussi de Jean de Winkel. Ces quatre personnages ont en commun qu'ils sont nés durant le premier quart du XVIII^e siècle.

La question qui se pose aujourd'hui est s'ils faisaient partie d'une même fratrie et donc issus d'un ancêtre commun s'appelant « Peter Schmitt » ou autrement. Celui-ci nous entraînerait indubitablement au siècle précédent. L'autre interrogation est le lieu d'émergence du patronyme sachant que les plus anciennes sources ne débordent guère du territoire de la Haute Alsace. S'est-il effectué à Sainte-Marie-aux-Mines comme l'un des nombreux valets anonymes qui y œuvraient¹²⁰, dans une ferme de la plaine des environs de Colmar comme l' imagine Pohl, aux portes de Bâle, dans le Sundgau ou bien à Staffelfelden ? Les recherches se doivent d'être encore prolongées.

Et qu'en est-il du milieu social originel ? Est-il envisageable d'imaginer une origine dans une

famille de la belle société ou de lettrés qui aurait laissé leur rejeton aux mains d'une famille anabaptiste ?

Au travers de cette vaste enquête sur les Peterschmitt au XVIII^e siècle, il ressort une caractéristique récurrente : la mobilité. En effet, des phénomènes de migration intérieure très intenses se sont produites parmi les anabaptistes (*Binnenwanderung*) non plus du fait de considérations religieuses comme par le passé, mais pour des raisons économiques. Ils cherchaient sans cesse une meilleure place pour exercer leurs métiers.

Le fait est qu'ils constituaient une main-d'œuvre de qualité très convoitée dont les personnages puissants du royaume se disputaient les emplois. Pour les anabaptistes, cette situation constituait en quelque sorte une "assurance vie" comme le montre la tentative d'expulsion avortée de 1780, dont la seule conséquence fut une mesure peu suivie visant à en « limiter le nombre »¹²¹. A l'image des Peterschmitt, ceux-ci se multiplièrent pourtant et cela, pour sûr, ne tient pas de la légende.

Rober BAECHER

¹²⁰ Dans un « rôle des valets pour la communauté des anabaptistes » de Sainte-Marie-aux-Mines daté de 1708, et servant à l'imposition, il est indiqué un total de 8 « bons valets », 7 « petits valets », 8 « servantes » et 2 « petites servantes » pour lesquels fut perçue une taxe de 32 livres 2 sols (AHR-1E 83/137)

¹²¹ Jean Séguy, *Les assemblées anabaptistes-mennonites de France*, Mouton Paris, 1977, p.149 ss.

PETERSCHMITT, Sébastien

meunier à Jungholtz puis au moulin dit supérieur sur la Thur à Ste Croix en Plaine.

Naissance : ~ 1749,

Décès : 17.6.1826 (77 ans environ) - Ste Croix en Plaine

Mariage entre juin 1778 et septembre 1779 avec :

SCHLATTER, Barbe

Naissance : ~ 1758,

Décès : 7.12.1823 (65 ans environ) - Ste Croix en Plaine

ENFANTS :

1. **PETERSCHMITT, Chrétien**
Naissance : ~ 1779 - Ste Croix en Plaine,
Décès : 20.9.1806 - Ungersheim
Mariage : < 1800 avec **ROTH, Barbe**
2. **PETERSCHMITT, Sébastien**
Naissance : 29.8.1781 - Ste Croix en Plaine,
Décès : 27.8.1866 – Bennwihr
Mariage 1 : 1808 avec **GOLDSCHMIDT, Barbe**
Mariage 2 : 26.6.1831 - Rustenhart avec **STEINMANN, Catherine**
3. **PETERSCHMITT, Pierre**
Naissance : ~ 1784 - Ste Croix en Plaine,
Décès : 16.12.1838 – Rustenhart
Mariage : avec **STEINMANN, Madeleine**
4. **PETERSCHMITT, Joseph François**
Naissance : 2.1.1790 - Ste Croix en Plaine,
Décès : 6.11.1863 - Ste Croix en Plaine
Mariage : 15.3.1813 - Sainte-Marie-aux-Mines avec **BÄCHER, Madeleine**
5. **PETERSCHMITT, Catherine**
Naissance : ~ 1791- Ste Croix en Plaine,
Décès : 2.4.1816 - Ste Croix en Plaine
6. **PETERSCHMITT, Barbe**
Naissance : 23.10.1796 - Ste Croix en Plaine,
Décès : 17.12.1821 - Sainte-Marie-aux-Mines
Mariage : 12.1.1818 - Ste Croix en Plaine avec **BÄCHER, André**
7. **PETERSCHMITT, Jean**
Naissance : 1.11.1798 - Ste Croix en Plaine,
Décès : > 1839
Mariage 1 : 5.7.1820 - Ste Croix en Plaine avec **STUCKY, Barbe**
Mariage 2 : 7.2.1824 - Ste Croix en Plaine avec **ROTH, Véronique**
8. **PETERSCHMITT, Anne**
Naissance : 18.1.1802 - Ste Croix en Plaine,
Décès : 23.1.1866 - Essingen (Palatinat)
Mariage : 31.10.1818 - Ste Croix en Plaine avec **WAGLER, Pierre**

Annexe 2 : La famille de Jean Peterschmitt de Bollwiller

<p>PETERSCHMITT, Jean fermier à Bollwiller de 1768 à 1777 Décès : fin 1777 – Bollwiller</p>
<p>WAGLER, Verena journalière à Ruederbach en 1808. Naissance : ~ 1743 Décès : 22.10.1812 – Ruederbach</p>
<p>ENFANTS :</p>
<ol style="list-style-type: none">1. PETERSCHMITT, Jacques tisserand et cultivateur à Durrenentzen (1793), Muntzenheim (1794-1797), manant à Largitzen (1799), Feldbach (1800-1801) Ruederbach (1805-1814), Bendorf (1820) puis Hirsingue, Naissance : vers 1766, Décès : 28.11.1831 – Hirsingue Mariage avec LAUBER, Barbe. Elle émigre en 1832 en Amérique (Buttler County) avec ses nombreux enfants.2. PETERSCHMITT, Anne Marie Naissance : 10.10.1770 – Bollwiller Mariage : 17.6.1793 – à Richwiller avec SCHWARTZ, Michel3. PETERSCHMITT, Barbe Naissance : ~ 17754. PETERSCHMITT, Jean Naissance : ~ 17785. PETERSCHMITT, Elisabeth Naissance : ~ 1778 – Bollwiller Mariage : 31.12.1808 – à Schweighouse avec STUCKY, Joseph